



**DÉLAI ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER
ET LE DÉCÈS DES PERSONNES MAJEURES 1999-2008
ET MISE À JOUR AU 31 MARS 2009**

ÉTUDES ET RECHERCHES

Cahier 1002

Août 2010

Stéphane Joly

Direction de la planification stratégique et
de la recherche

Curateur public
Québec 

Tables des matières

FAITS SAILLANTS	8
1 INTRODUCTION	10
2 PREMIÈRE PARTIE	12
3 DEUXIÈME PARTIE	20
3.1 Type de représentation légale	25
3.2 Sexe.....	25
3.3 Langue de correspondance.....	26
3.4 Milieu de vie	26
3.5 Type d'hébergement	26
3.6 Direction territoriale.....	26
3.7 Cause d'inaptitude	26
4 TROISIÈME PARTIE	30
4.1 Sexe et type de représentation légale.....	32
4.2 Langue de correspondance et type de représentation légale.....	33
4.3 Milieu de vie et type de représentation légale	34
4.4 Type d'hébergement et type de représentation légale.....	35
4.5 Direction territoriale et type de représentation légale.....	36
4.6 Cause d'inaptitude	37
4.7 Sexe et cause d'inaptitude.....	39
4.8 Langue de correspondance et cause d'inaptitude.....	40
4.9 Milieu de vie et cause d'inaptitude	41
4.10 Type d'hébergement et cause d'inaptitude	42
4.11 Direction territoriale et cause d'inaptitude	43
5 MISE À JOUR AU 31 MARS 2009.....	46

Liste des tableaux

Tableau 2.A - Nombre et pourcentage de nouveaux dossiers selon l'année d'ouverture du dossier et le type de représentation légale.....	12
Tableau 2.B - Nombre et pourcentage de personnes décédées selon l'année d'ouverture du dossier et selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès - Mandats en cas d'incapacité.....	14
Tableau 2.C - Nombre et pourcentage de personnes décédées selon l'année d'ouverture du dossier et selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès - Régimes de protection privés.....	15
Tableau 2.D - Nombre et pourcentage de personnes décédées selon l'année d'ouverture du dossier et selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès - Régimes de protection publics.....	16
Tableau 2.E - Nombre et pourcentage de personnes selon l'année d'ouverture du dossier et selon l'âge à l'ouverture du dossier - Mandats en cas d'incapacité.....	17
Tableau 2.F - Nombre et pourcentage de personnes selon l'année d'ouverture du dossier et selon l'âge à l'ouverture du dossier - Régimes de protection privés.....	18
Tableau 2.G - Nombre et pourcentage de personnes selon l'année d'ouverture du dossier et selon l'âge à l'ouverture du dossier - Régimes de protection publics.....	19
Tableau 3.A - Nombre et pourcentage de personnes décédées selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès et selon le type de représentation légale.....	20
Tableau 3.B - Nombre et pourcentage de personnes selon l'âge à l'ouverture du dossier et selon le type de représentation légale.....	23
Tableau 3.C - Nombre et pourcentage de personnes selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès et selon l'âge à l'ouverture du dossier.....	24
Tableau 3.D - Résumé des tests-t et des analyses de variance sur le délai moyen, en nombre de jours, entre l'ouverture du dossier et le décès de la personne ¹	27
Tableau 4.A - Nombre et pourcentage de personnes décédées selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès et selon le type de représentation légale.....	31
Tableau 4.B - Nombre et pourcentage de personnes selon l'âge à l'ouverture du dossier et selon le type de représentation légale.....	32
Tableau 4.C - Résumé des analyses de variance sur le délai moyen, en nombre de jours, entre l'ouverture du dossier et le décès de la personne ¹	38
Tableau 4.D - Résumé des analyses de variance sur le délai moyen, en nombre de jours, entre l'ouverture du dossier et le décès de la personne ¹	45

Liste des figures

Figure 3.1.1 -	Évolution du pourcentage de personnes toujours vivantes pour les dossiers de mandats en cas d'incapacité ouverts en 1999-2000	21
Figure 3.1.2 -	Évolution du pourcentage de personnes toujours vivantes pour les dossiers de régimes de protection privés ouverts en 1999-2000.....	22
Figure 3.1.3 -	Évolution du pourcentage de personnes toujours vivantes pour les dossiers de régimes de protection publics ouverts en 1999-2000.....	22
Figure 3.7.1-	Évolution du pourcentage de personnes toujours vivantes pour les dossiers de régimes de protection publics ouverts en 1999-2000 pour lesquels la cause d'incapacité est une maladie dégénérative	28
Figure 3.7.2 -	Évolution du pourcentage de personnes toujours vivantes pour les dossiers de régimes de protection publics ouverts en 1999-2000 pour lesquels la cause d'incapacité est une maladie mentale	29
Figure 3.7.3 -	Évolution du pourcentage de personnes toujours vivantes pour les dossiers de régimes de protection publics ouverts en 1999-2000 pour lesquels la cause d'incapacité est une déficience intellectuelle	29
Figure 4.1.1 -	Délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès selon le sexe et selon le type de représentation légale.....	33
Figure 4.2.1 -	Délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès selon la langue de correspondance et selon le type de représentation légale	34
Figure 4.3.1 -	Délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès selon le milieu de vie et selon le type de représentation légale.....	35
Figure 4.4.1 -	Délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès selon le type d'hébergement et selon le type de représentation légale	36
Figure 4.5.1 -	Délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès selon la direction territoriale et selon le type de représentation légale.....	37
Figure 4.7.1 -	Délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès selon le sexe et selon la cause d'incapacité	40
Figure 4.8.1 -	Délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès selon la langue de correspondance et selon la cause d'incapacité	41
Figure 4.9.1 -	Délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès selon le milieu de vie et selon la cause d'incapacité	42
Figure 4.10.1-	Délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès selon le type d'hébergement et selon la cause d'incapacité	43
Figure 4.11.1 -	Délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès selon la direction territoriale et selon la cause d'incapacité	44

FAITS SAILLANTS

Étude sur le délai entre l'ouverture du dossier et le décès de la personne représentée.

- Pour les personnes dont une mesure de protection a été ouverte en 1999-2000, le taux survie après 2 ans ou 5 ans ou 10 ans, varie selon le type de mesure de protection.

TAUX DE SURVIE APRÈS :

	2 ans	5 ans	10 ans
Mandat en cas d'incapacité	65,3 %	29,9 %	13,4 %
Régime privé	77,2 %	50,7 %	31,7 %
Régime public	77,8 %	59,5 %	46,1 %

- Cet écart s'explique notamment par une répartition par âge à l'ouverture du dossier qui diffère selon le type de mesure :
 - Plus de 95 % des personnes visées par l'homologation d'un mandat en cas d'incapacité ont plus de 65 ans;
 - Ce taux n'est que de 68,2 % pour les personnes bénéficiant d'un régime de protection privée;
 - Ce taux n'est que de 51,2 % pour les personnes bénéficiant d'un régime de protection publique.
- Le délai entre l'ouverture d'une mesure de protection et le décès a aussi été étudié selon diverses caractéristiques de la personne inapte. Ainsi, il n'y a pas de différence significative pour les caractéristiques suivantes :
 - la langue de correspondance;
 - le type d'hébergement;
 - la direction territoriale de résidence.

- Il y a des différences, d'importance variable, pour les caractéristiques suivantes :
 - le sexe de la personne;
 - le milieu de vie (en hébergement ou à domicile)
 - la cause de l'inaptitude.
- L'étude a aussi porté sur toutes les personnes pour lesquelles il y a eu ouverture d'un dossier de protection entre 1999-2000 et 2007-2008. Il s'agit de plus de 37 000 dossiers.
- Les constats faits pour la cohorte 1999-2000 sont confirmés dans leurs grandes lignes, mais certaines différences ressortent.

1 INTRODUCTION

La présente étude, de type exploratoire, a pour but de dresser un portrait général des nouveaux dossiers ouverts au Curateur public et des décès. Elle vise, entre autres, à déterminer le délai entre l'ouverture du dossier et le décès des personnes majeures selon diverses caractéristiques propres aux personnes et à leur environnement. Par exemple, quel est le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès des personnes selon le type de représentation légale? Est-ce que le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès est le même pour les hommes et pour les femmes? Est-il le même pour les personnes qui vivent à domicile que pour celles qui sont en hébergement? Pour les personnes sous régimes de protection publics, quel est le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès lorsque la cause d'incapacité est une maladie dégénérative? Une déficience intellectuelle? Etc.

L'étude se divise en trois parties distinctes. La première dresse un portrait général des nouveaux dossiers ouverts chaque année de 1999-2000 à 2007-2008 et des décès constatés jusqu'au 31 janvier 2009. Ainsi, tous les dossiers ouverts entre le 1^{er} mars 1999 et le 31 mars 2008 sont inclus dans l'analyse. La deuxième partie porte essentiellement sur les nouveaux dossiers ouverts entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 mars 2000 et s'intéresse particulièrement aux différences entre certains groupes quant au délai entre l'ouverture du dossier et le décès. Finalement, la troisième partie comprend toutes les personnes majeures décédées pour lesquelles l'information est disponible dans l'entrepôt de données du domaine de la personne au 31 mars 2008. Toutes les personnes dont la date de décès est consignée sont donc incluses dans l'analyse. Comme la deuxième partie, elle porte principalement sur les différences entre certains groupes en ce qui a trait au délai entre l'ouverture du dossier et le décès.

Pour les besoins de l'étude, le délai correspond au nombre de jours (ou au nombre d'années dans quelques tableaux) compris entre la date d'ouverture du dossier et la date de décès. Il est à noter que la date d'ouverture du dossier est la date à laquelle le Curateur est informé d'une requête formelle d'ouverture de régime de protection. Dans les faits, il s'agit souvent de la date de réception de l'avis qui a amené l'ouverture du dossier. Il est important de préciser qu'il ne s'agit donc pas de la date à laquelle le régime de protection est entré en vigueur. Outre la date d'ouverture du dossier et la date de décès, les variables suivantes ont été considérées : le type de représentation légale, le sexe de la personne représentée, la langue de correspondance avec la personne représentée, le milieu de vie, le type d'hébergement, la direction territoriale, et la cause d'incapacité. Ces variables sont celles de l'entrepôt de données qui présentent le plus grand intérêt, même si elles ne sont pas toutes parfaites. Par exemple, bien que la langue de correspondance ne soit pas synonyme de langue maternelle ou de langue d'usage, il s'agit tout de même d'une variable pour laquelle la donnée

est presque toujours disponible dans l'entrepôt de données et qui permet de faire des analyses différenciées. De la même façon, bien que rarement documentée pour les régimes de protection privés, l'étude de la cause d'inaptitude demeure pertinente dans le cas des régimes de protection publics.

2 PREMIÈRE PARTIE

Le tableau 2.A présente le nombre et le pourcentage de nouveaux dossiers de 1999-2000 à 2007-2008 selon le type de représentation légale. On constate que le nombre total de nouveaux dossiers est passé de 3 887 à 4 771 entre 1999-2000 et 2007-2008. Cette augmentation est en grande partie attribuable à l'augmentation du nombre de mandats en cas d'inaptitude, laquelle est passée de 1 652 à 2 356 durant cette période. D'ailleurs, ces derniers représentent près de 50 % des nouveaux dossiers en 2007-2008 alors qu'ils n'en représentent que 42,5 % en 1999-2000. Le nombre de régimes de protection privés a diminué entre 1999-2000 et 2007-2008 passants de 902 à 846 alors que le nombre de régimes de protection publics est resté sensiblement le même durant cette période, soit 1 119 en 1999-2000 et 1 129 en 2007-2008. Le nombre de régimes de protection mixtes et le nombre de dossiers pour lesquels le régime est à déterminer ont également augmenté entre 1999-2000 et 2007-2008. Dans la suite du document, ces deux derniers types de représentation légale sont exclus des analyses.

TABLEAU 2.A - NOMBRE ET POURCENTAGE DE NOUVEAUX DOSSIERS SELON L'ANNÉE D'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE TYPE DE REPRÉSENTATION LÉGALE

Année d'ouverture	À déterminer	Type de représentation légale				Total
		Mandats	Mixtes	Privés	Publics	
1999-2000	203 (5,2 %)	1 652 (42,5 %)	11 (0,3 %)	902 (23,2 %)	1 119 (28,8 %)	3 887
2000-2001	250 (6,0 %)	1 883 (45,5 %)	12 (0,3 %)	903 (21,8 %)	1 090 (26,3 %)	4 138
2001-2002	209 (5,2 %)	1 833 (45,5 %)	10 (0,2 %)	854 (21,2 %)	1 122 (27,9 %)	4 028
2002-2003	200 (4,9 %)	1 862 (45,8 %)	21 (0,5 %)	853 (21,0 %)	1 130 (27,8 %)	4 066
2003-2004	200 (5,0 %)	1 862 (47,0 %)	26 (0,7 %)	808 (20,3 %)	1 066 (26,9 %)	3 962
2004-2005	208 (5,1 %)	2 023 (50,0 %)	40 (1,0 %)	740 (18,2 %)	1 053 (25,9 %)	4 064
2005-2006	201 (4,6 %)	2 179 (49,3 %)	49 (1,1 %)	867 (19,6 %)	1 119 (25,3 %)	4 415
2006-2007	244 (5,3 %)	2 282 (49,9 %)	60 (1,3 %)	827 (18,1 %)	1 160 (25,4 %)	4 573
2007-2008	373 (7,8 %)	2 356 (49,4 %)	67 (1,4 %)	846 (17,7 %)	1 129 (23,7 %)	4 771

Les trois prochains tableaux présentent le nombre et le pourcentage de personnes décédées selon l'année d'ouverture du dossier et selon le délai, en nombre d'années, entre l'ouverture du dossier et le décès pour les trois types de représentation légale, à savoir, les mandats en cas d'incapacité, les régimes de protection privés et les régimes de protection publics. Pour les mandats en cas d'incapacité, les données du tableau 2.B révèlent que près de 35 % des personnes décèdent moins de deux ans après l'ouverture du dossier. Pour les régimes de protection privés (tableau 2.C) et pour les régimes de protection publics (tableau 2.D), le pourcentage est autour de 20 %. Cependant, le pourcentage de personnes qui décèdent moins d'un an après l'ouverture du dossier est supérieur dans le cas des régimes de protection publics (entre 13 % et 15 %) au pourcentage observé dans le cas des régimes de protection privés (entre 9 % et 12 %).

TABEAU 2.B - NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES DÉCÉDÉES SELON L'ANNÉE D'OUVERTURE DU DOSSIER ET SELON LE DÉLAI ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS - MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE

Année d'ouverture	Décès avant l'ouverture	Délai entre l'ouverture du dossier et le décès										Pas décédée	Total
		Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 à 7 ans	7 à 8 ans	8 à 9 ans	Plus de 9 ans		
1999-2000	0	289 (17,5 %)	284 (17,2 %)	251 (15,2 %)	199 (12,0 %)	135 (8,2 %)	112 (6,8 %)	75 (4,5 %)	57 (3,5 %)	26 (1,6 %)	1 (0,1 %)	223 (13,5 %)	1 652
2000-2001	0	326 (17,3 %)	290 (15,4 %)	243 (12,9 %)	205 (10,9 %)	156 (8,3 %)	135 (7,2 %)	102 (5,4 %)	39 (2,1 %)	2 (0,1 %)	-	385 (20,4 %)	1 883
2001-2002	1 (0,1 %)	334 (18,2 %)	283 (15,4 %)	241 (13,1 %)	224 (12,2 %)	143 (7,8 %)	141 (7,7 %)	36 (2,0 %)	1 (0,1 %)	-	-	429 (23,4 %)	1 833
2002-2003	1 (0,0 %)	342 (18,4 %)	310 (16,6 %)	275 (14,8 %)	185 (9,9 %)	169 (9,1 %)	65 (3,5 %)	1 (0,0 %)	-	-	-	514 (27,6 %)	1 862
2003-2004	3 (0,2 %)	316 (17,0 %)	325 (17,5 %)	257 (13,8 %)	219 (11,8 %)	67 (3,6 %)	1 (0,0 %)	-	-	-	-	674 (36,2 %)	1 862
2004-2005	4 (0,2 %)	391 (19,3 %)	311 (15,4 %)	272 (13,4 %)	95 (4,7 %)	4 (0,2 %)	-	-	-	-	-	946 (46,8 %)	2 023
2005-2006	0	378 (17,3 %)	371 (17,0 %)	153 (7,0 %)	4 (0,2 %)	-	-	-	-	-	-	1 273 (58,4 %)	2 179
2006-2007	1 (0,0 %)	412 (18,1 %)	152 (6,7 %)	4 (0,2 %)	-	-	-	-	-	-	-	1 713 (75,1 %)	2 282
2007-2008	1 (0,0 %)	163 (6,9 %)	3 (0,1 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 189 (93,0 %)	2 356

TABEAU 2.C - NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES DÉCÉDÉES SELON L'ANNÉE D'OUVERTURE DU DOSSIER ET SELON LE DÉLAI ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS - RÉGIMES DE PROTECTION PRIVÉS

Année d'ouverture	Délai entre l'ouverture du dossier et le décès											Pas décédée	Total
	Décès avant l'ouverture	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 à 7 ans	7 à 8 ans	8 à 9 ans	Plus de 9 ans		
1999-2000	2 (0,2 %)	84 (9,3 %)	120 (13,3 %)	89 (9,9 %)	85 (9,4 %)	65 (7,2 %)	57 (6,3 %)	39 (4,3 %)	24 (2,7 %)	44 (4,9 %)	7 (0,8 %)	286 (31,7 %)	902
2000-2001	6 (0,7 %)	112 (12,4 %)	117 (13,0 %)	105 (11,6 %)	75 (8,3 %)	67 (7,4 %)	48 (5,3 %)	35 (3,9 %)	30 (3,3 %)	7 (0,8 %)	-	301 (33,3 %)	903
2001-2002	2 (0,2 %)	90 (10,5 %)	101 (11,8 %)	88 (10,3 %)	72 (8,4 %)	52 (6,1 %)	56 (6,6 %)	42 (4,9 %)	12 (1,4 %)	-	-	339 (39,7 %)	854
2002-2003	2 (0,2 %)	76 (8,9 %)	101 (11,8 %)	86 (10,1 %)	83 (9,7 %)	58 (6,8 %)	30 (3,5 %)	12 (1,4 %)	-	-	-	405 (47,5 %)	853
2003-2004	2 (0,2 %)	99 (12,3 %)	73 (9,0 %)	77 (9,5 %)	62 (7,7 %)	40 (5,0 %)	14 (1,7 %)	-	-	-	-	441 (54,6 %)	808
2004-2005	2 (0,3 %)	72 (9,7 %)	89 (12,0 %)	78 (10,5 %)	59 (8,0 %)	16 (2,2 %)	-	-	-	-	-	424 (57,3 %)	740
2005-2006	1 (0,1 %)	94 (10,8 %)	95 (11,0 %)	86 (9,9 %)	20 (2,3 %)	-	-	-	-	-	-	571 (65,9 %)	867
2006-2007	0	89 (10,8 %)	55 (6,7 %)	24 (2,9 %)	-	-	-	-	-	-	-	659 (79,7 %)	827
2007-2008	0	84 (9,9 %)	35 (4,1 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	727 (85,9 %)	846

TABEAU 2.D - NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES DÉCÉDÉES SELON L'ANNÉE D'OUVERTURE DU DOSSIER ET SELON LE DÉLAI ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS - RÉGIMES DE PROTECTION PUBLICS

Délai entre l'ouverture du dossier et le décès													
Année d'ouverture	Décès avant l'ouverture	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 à 7 ans	7 à 8 ans	8 à 9 ans	Plus de 9 ans	Pas décédée	Total
1999-2000	2 (0,2 %)	166 (14,9 %)	80 (7,1 %)	77 (6,9 %)	73 (6,5 %)	55 (4,9 %)	51 (4,6 %)	31 (2,8 %)	38 (3,4 %)	23 (2,1 %)	6 (0,5 %)	517 (46,2 %)	1 119
2000-2001	5 (0,5 %)	143 (13,1 %)	73 (6,7 %)	69 (6,3 %)	66 (6,1 %)	53 (4,9 %)	35 (3,2 %)	32 (2,9 %)	35 (3,2 %)	14 (1,3 %)	-	565 (51,8 %)	1 090
2001-2002	2 (0,2 %)	159 (14,2 %)	79 (7,0 %)	78 (7,0 %)	60 (5,3 %)	60 (5,3 %)	48 (4,3 %)	46 (4,1 %)	12 (1,1 %)	-	-	578 (51,5 %)	1 122
2002-2003	7 (0,6 %)	172 (15,2 %)	86 (7,6 %)	79 (7,0 %)	52 (4,6 %)	54 (4,8 %)	39 (3,5 %)	9 (0,8 %)	-	-	-	632 (55,9 %)	1 130
2003-2004	2 (0,2 %)	163 (15,3 %)	88 (8,3 %)	68 (6,4 %)	63 (5,9 %)	50 (4,7 %)	18 (1,7 %)	-	-	-	-	614 (57,6 %)	1 066
2004-2005	1 (0,1 %)	146 (13,9 %)	86 (8,2 %)	61 (5,8 %)	55 (5,2 %)	18 (1,7 %)	-	-	-	-	-	686 (65,1 %)	1 053
2005-2006	3 (0,3 %)	151 (13,5 %)	89 (8,0 %)	70 (6,3 %)	28 (2,5 %)	-	-	-	-	-	-	778 (69,5 %)	1 119
2006-2007	6 (0,5 %)	164 (14,1 %)	97 (8,4 %)	33 (2,8 %)	-	-	-	-	-	-	-	860 (74,1 %)	1 160
2007-2008	5 (0,4 %)	167 (14,8 %)	32 (2,8 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	925 (81,9 %)	1 129

Les données des tableaux 2.E à 2.G portent sur le nombre et le pourcentage de personnes selon l'année d'ouverture du dossier et selon l'âge à l'ouverture du dossier pour les trois types de représentation légale. Celles du tableau 2.E indiquent que, pour les mandats en cas d'inaptitude, plus de 80 % des personnes pour lesquelles un dossier a été ouvert sont âgés de 75 ans et plus, ce qui expliquerait qu'un plus grand pourcentage de ces personnes décèdent plus rapidement que les personnes sous régimes de protection privés ou sous régimes de protection publics. En effet, selon les données du tableau 2.F et du tableau 2.G, le pourcentage des personnes âgées de 75 ans et plus est autour de 40 % pour les régimes de protection publics et autour de 50 % pour les régimes de protection privés. On note aussi que c'est dans le cas des régimes de protection publics que le pourcentage des personnes âgées de 18 à 44 ans est le plus élevé (autour de 20 %), alors que pour les régimes de protection privés, il se situe entre 13 et 18 %. Le pourcentage est inférieur à 1 % pour les mandats en cas d'inaptitude.

TABLEAU 2.E - NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES SELON L'ANNÉE D'OUVERTURE DU DOSSIER ET SELON L'ÂGE À L'OUVERTURE DU DOSSIER - MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE

Année d'ouverture	Âge à l'ouverture du dossier							Total
	Non disponible	18 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	
1999-2000	13 (0,8 %)	4 (0,2 %)	18 (1,1 %)	44 (2,3 %)	238 (14,4 %)	792 (47,9 %)	543 (32,9 %)	1 652
2000-2001	23 (1,2 %)	9 (0,5 %)	25 (1,3 %)	62 (3,3 %)	314 (16,7 %)	877 (46,6 %)	573 (30,4 %)	1 883
2001-2002	2 (0,1 %)	4 (0,2 %)	15 (0,8 %)	56 (3,1 %)	260 (14,2 %)	910 (49,6 %)	586 (32,0 %)	1 833
2002-2003	0	5 (0,3 %)	10 (0,5 %)	46 (2,5 %)	266 (14,3 %)	910 (48,9 %)	625 (33,6 %)	1 862
2003-2004	1 (0,1 %)	3 (0,2 %)	22 (1,2 %)	41 (2,2 %)	274 (14,7 %)	885 (47,5 %)	636 (34,2 %)	1 862
2004-2005	0	5 (0,2 %)	12 (0,6 %)	55 (2,7 %)	276 (13,6 %)	965 (47,7 %)	710 (35,1 %)	2 023
2005-2006	8 (0,4 %)	2 (0,1 %)	12 (0,6 %)	65 (3,0 %)	266 (12,2 %)	1 034 (47,5 %)	792 (36,3 %)	2 179
2006-2007	10 (0,4 %)	3 (0,1 %)	17 (0,6 %)	63 (2,8 %)	295 (12,9 %)	1 054 (46,2 %)	840 (36,8 %)	2 282
2007-2008	7 (0,3 %)	4 (0,2 %)	20 (0,8 %)	67 (2,8 %)	266 (11,3 %)	1 108 (47,0 %)	884 (37,5 %)	2 356

TABLEAU 2.F - NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES SELON L'ANNÉE D'OUVERTURE DU DOSSIER ET SELON L'ÂGE À L'OUVERTURE DU DOSSIER - RÉGIMES DE PROTECTION PRIVÉS

Année d'ouverture	Âge à l'ouverture du dossier							Total
	Non disponible	18 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	
1999-2000	15 (1,7 %)	123 (13,6 %)	62 (6,9 %)	87 (9,6 %)	152 (16,9 %)	297 (32,9 %)	166 (18,4 %)	902
2000-2001	10 (1,1 %)	121 (13,4 %)	54 (6,0 %)	88 (9,7 %)	165 (18,3 %)	305 (33,8 %)	160 (17,7 %)	903
2001-2002	4 (0,5 %)	129 (15,1 %)	73 (8,5 %)	81 (9,5 %)	139 (16,3 %)	260 (30,4 %)	168 (19,7 %)	854
2002-2003	1 (0,1 %)	158 (18,5 %)	80 (9,4 %)	82 (9,6 %)	137 (16,1 %)	246 (28,8 %)	149 (17,5 %)	853
2003-2004	4 (0,5 %)	141 (17,5 %)	66 (8,2 %)	67 (8,3 %)	116 (14,4 %)	248 (30,7 %)	166 (20,5 %)	808
2004-2005	1 (0,1 %)	117 (15,8 %)	62 (8,4 %)	65 (8,8 %)	109 (14,7 %)	262 (35,4 %)	124 (16,8 %)	740
2005-2006	1 (0,1 %)	128 (14,8 %)	76 (8,8 %)	61 (7,0 %)	128 (14,8 %)	296 (34,1 %)	177 (20,4 %)	867
2006-2007	7 (0,8 %)	131 (15,8 %)	64 (7,7 %)	92 (11,1 %)	109 (13,2 %)	263 (31,8 %)	161 (19,5 %)	827
2007-2008	0	140 (16,5 %)	66 (7,8 %)	100 (11,8 %)	120 (14,2 %)	255 (30,1 %)	165 (19,5 %)	846

TABLEAU 2.G - NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES SELON L'ANNÉE D'OUVERTURE DU DOSSIER ET SELON L'ÂGE À L'OUVERTURE DU DOSSIER - RÉGIMES DE PROTECTION PUBLICS

Année d'ouverture	Âge à l'ouverture du dossier							Total
	Non disponible	18 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	
1999-2000	2 (0,2 %)	243 (21,7 %)	108 (10,0 %)	126 (11,3 %)	197 (17,6 %)	274 (24,5 %)	169 (15,1 %)	1 119
2000-2001	0	247 (22,7 %)	125 (11,5 %)	130 (11,9 %)	188 (17,2 %)	238 (21,8 %)	162 (14,9 %)	1 090
2001-2002	0	222 (19,8 %)	120 (10,7 %)	133 (11,9 %)	233 (20,8 %)	280 (25,0 %)	134 (11,9 %)	1 122
2002-2003	0	231 (20,4 %)	133 (11,8 %)	157 (13,9 %)	195 (17,3 %)	264 (23,4 %)	150 (13,3 %)	1 130
2003-2004	1 (0,1 %)	184 (17,3 %)	131 (12,3 %)	133 (12,5 %)	215 (20,2 %)	263 (24,7 %)	139 (13,0 %)	1 066
2004-2005	0	192 (18,2 %)	125 (11,9 %)	158 (15,0 %)	192 (18,2 %)	267 (25,4 %)	119 (11,3 %)	1 053
2005-2006	0	210 (18,8 %)	128 (1,4 %)	123 (11,0 %)	204 (18,2 %)	275 (24,6 %)	179 (16,0 %)	1 119
2006-2007	0	201 (17,3 %)	133 (11,5 %)	136 (11,7 %)	207 (17,8 %)	313 (27,0 %)	170 (14,7 %)	1 160
2007-2008	0	213 (18,9 %)	116 (10,3 %)	161 (14,3 %)	189 (16,7 %)	284 (25,2 %)	166 (14,7 %)	1 129

3 DEUXIÈME PARTIE

Dans cette partie, l'analyse porte essentiellement sur les nouveaux dossiers ouverts en 1999-2000. Afin d'aider à visualiser les données pour l'année 1999-2000, le tableau 3.A (nombre et pourcentage de personnes décédées selon le délai, en nombre d'années, entre l'ouverture du dossier et le décès et selon le type de représentation légale) regroupe des données déjà présentées dans les tableaux 2.B à 2.D.

TABLEAU 3.A - NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES DÉCÉDÉES SELON LE DÉLAI ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS ET SELON LE TYPE DE REPRÉSENTATION LÉGALE

Type de représentation légale	Délai entre l'ouverture du dossier et le décès												Total
	Décès avant l'ouverture	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 à 7 ans	7 à 8 ans	8 à 9 ans	Plus de 9 ans	Pas décédée	
Mandats	0	289	284	251	199	135	112	75	57	26	1	223	1 652
		17,5 %	17,2 %	15,2 %	12,0 %	8,2 %	6,8 %	4,5 %	3,5 %	1,6 %	0,1 %	13,5 %	
Régimes privés	2	84	120	89	85	65	57	39	24	44	7	286	902
	0,2 %	9,3 %	13,3 %	9,9 %	9,4 %	7,2 %	6,3 %	4,3 %	2,7 %	4,9 %	0,8 %	31,7	
Régimes publics	2	166	80	77	73	55	51	31	38	23	6	517	1 119
	0,2 %	14,9 %	7,1 %	6,9 %	6,5 %	4,9 %	4,6 %	2,8 %	3,4 %	2,1 %	0,5 %	46,2 %	

Il est possible, à partir des données du tableau 3.A, de construire une courbe qui présente l'évolution du pourcentage de personnes toujours vivantes pour chacun des types de représentation légale. L'examen des figures démontre que la courbe la plus prononcée est celle des dossiers de mandats en cas d'incapacité. Ainsi, le pourcentage de personnes vivantes diminue rapidement pour ce type de représentation légale. D'ailleurs, le pourcentage de personnes vivantes n'est déjà plus que de 50 % après trois ans (voir la figure 3.1.1). Dans le cas des dossiers de régimes de protection privés, cinq ans sont nécessaires pour

atteindre le pourcentage de 50 % de personnes vivantes (voir la figure 3.1.2). Enfin, dans le cas des dossiers de régimes de protection publics, la courbe est beaucoup moins prononcée. Le pourcentage de personnes vivantes est inférieur à 50 % après plus de sept ans (voir la figure 3.1.3).

FIGURE 3.1.1 - ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE PERSONNES TOUJOURS VIVANTES POUR LES DOSSIERS DE MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE OUVERTS EN 1999-2000

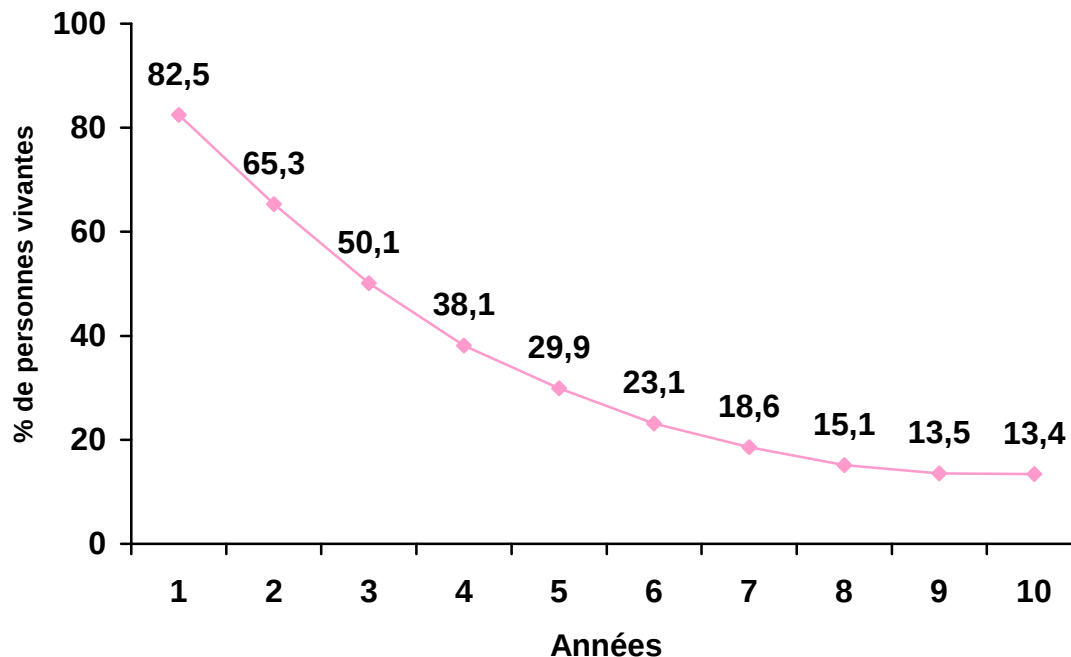


FIGURE 3.1.2 - ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE PERSONNES TOUJOURS VIVANTES POUR LES DOSSIERS DE RÉGIMES DE PROTECTION PRIVÉS OUVERTS EN 1999-2000

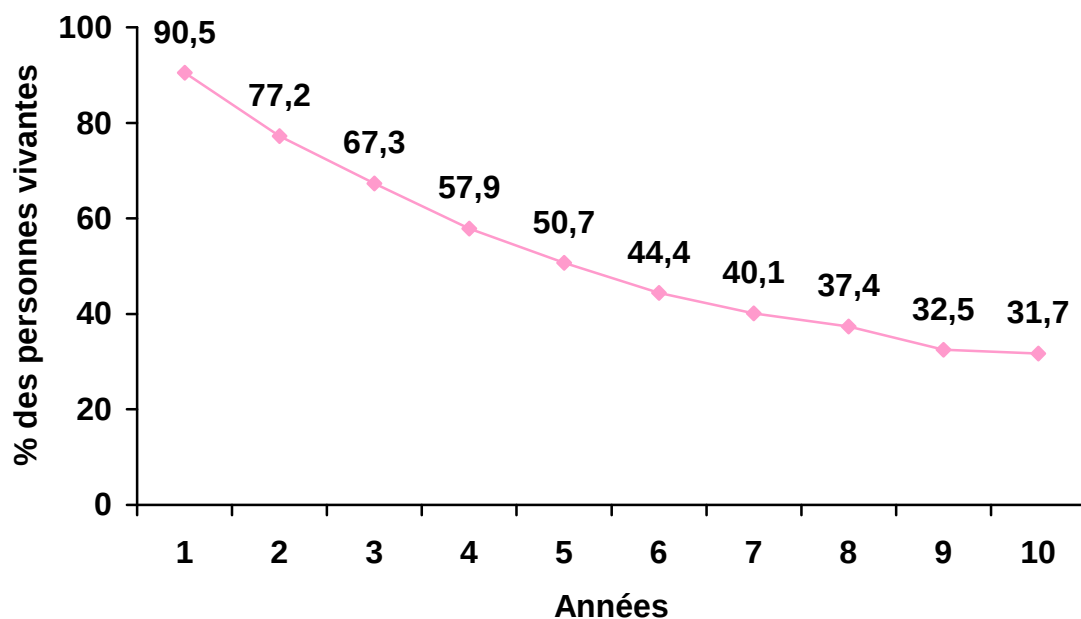
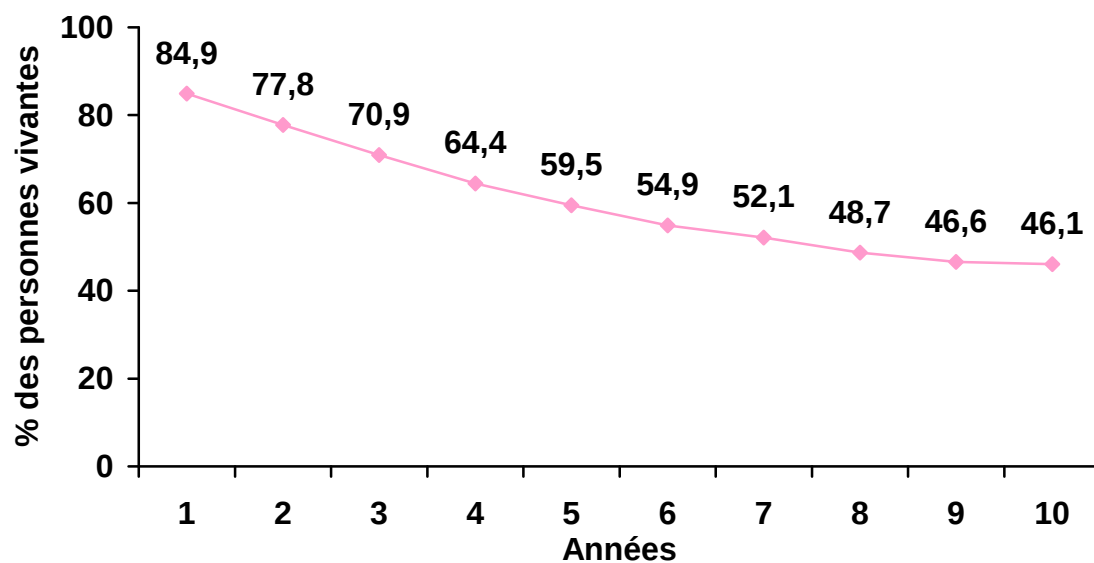


FIGURE 3.1.3 - ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE PERSONNES TOUJOURS VIVANTES POUR LES DOSSIERS DE RÉGIMES DE PROTECTION PUBLICS OUVERTS EN 1999-2000



Le tableau 3.B (nombre et pourcentage de personnes selon l'âge à l'ouverture du dossier et selon le type de représentation légale) regroupe également des données déjà présentées dans les tableaux 2.E à 2.G afin d'aider à visualiser les données pour l'année 1999-2000.

TABLEAU 3.B - NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES SELON L'ÂGE À L'OUVERTURE DU DOSSIER ET SELON LE TYPE DE REPRÉSENTATION LÉGALE

Type de représentation légale	Âge à l'ouverture du dossier							Total
	Non disponible	18 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	
Mandats	13 (0,8 %)	4 (0,2 %)	18 (1,1 %)	44 (2,3 %)	238 (14,4 %)	792 (47,9 %)	543 (32,9 %)	1 652
Régimes privés	15 (1,7 %)	123 (13,6 %)	62 (6,9 %)	87 (9,6 %)	152 (16,9 %)	297 (32,9 %)	166 (18,4 %)	902
Régimes publics	2 (0,2 %)	243 (21,7 %)	108 (10,0 %)	126 (11,3 %)	197 (17,6 %)	274 (24,5 %)	169 (15,1 %)	1 119

Le tableau 3.C permet de constater le lien entre l'âge à l'ouverture du dossier et le délai entre l'ouverture du dossier et le décès. Sans surprise, les données révèlent que le délai entre l'ouverture du dossier et le décès est influencé par l'âge de la personne à l'ouverture du dossier. Ainsi, 43,0 % des personnes décédées moins de deux ans après l'ouverture du dossier sont âgées de 85 ans et plus. Le pourcentage n'est que de 2,7 % pour les personnes âgées de 18 à 44 ans. De la même façon, 90,8 % des personnes âgées de 18 à 44 ans sont toujours vivantes au 31 janvier 2009. Ce pourcentage diminue en fonction de la catégorie d'âge dans laquelle se situent les personnes pour atteindre 6,8 % dans le cas des personnes âgées de 85 ans et plus.

TABEAU 3.C - NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES SELON LE DÉLAI ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS ET SELON L'ÂGE À L'OUVERTURE DU DOSSIER

Délai entre l'ouverture du dossier et le décès													
Âge à l'ouverture	Décès avant l'ouverture	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 à 7 ans	7 à 8 ans	8 à 9 ans	Plus de 9 ans	Pas décédée	Total
Non disponible	1 (3,3 %)	10 (33,3 %)	0	1 (3,3 %)	0	0	0	0	0	0	0	18 (60,0 %)	30
18 à 44 ans	1 (0,3 %)	2 (0,5 %)	8 (2,2 %)	2 (0,5 %)	6 (1,6 %)	4 (1,1 %)	3 (0,8 %)	4 (1,1 %)	1 (0,3 %)	2 (0,5 %)	1 (0,3 %)	336 (90,8 %)	370
45 à 54 ans	0	8 (4,3 %)	5 (2,7 %)	5 (2,7 %)	10 (5,3 %)	5 (2,7 %)	3 (1,6 %)	6 (3,2 %)	6 (3,2 %)	5 (2,7 %)	1 (0,5 %)	134 (71,3 %)	188
55 à 64 ans	0	28 (10,9 %)	14 (5,4 %)	12 (4,7 %)	15 (5,8 %)	10 (3,9 %)	16 (6,2 %)	9 (3,5 %)	7 (2,7 %)	11 (4,3 %)	2 (0,8 %)	133 (51,8 %)	257
65 à 74 ans	1 (0,2 %)	68 (11,6 %)	68 (11,6 %)	64 (10,9 %)	55 (9,4 %)	40 (6,8 %)	49 (8,3 %)	30 (5,1 %)	25 (4,3 %)	24 (4,1 %)	5 (0,9 %)	158 (26,9 %)	587
75 à 84 ans	1 (0,1 %)	235 (17,2 %)	199 (14,6 %)	180 (13,2 %)	173 (12,7 %)	116 (8,5 %)	96 (7,0 %)	76 (5,6 %)	62 (4,5 %)	36 (2,6 %)	2 (0,1 %)	187 (13,7 %)	1363
85 ans et plus	0	188 (21,4 %)	190 (21,6 %)	153 (17,4 %)	98 (11,2 %)	80 (9,1 %)	53 (6,0 %)	20 (2,3 %)	18 (2,1 %)	15 (1,7 %)	3 (0,3 %)	60 (6,8 %)	878

Le tableau 3.D résume les résultats de tests-t et d'analyses de variance effectués sur le délai entre l'ouverture du dossier et le décès selon diverses caractéristiques propres aux personnes et à leur environnement. Rappelons qu'un test-t permet de déterminer si les moyennes entre deux groupes sont statistiquement différentes l'une de l'autre. L'analyse de variance joue le même rôle lorsque plus de deux groupes sont en présence.

3.1 Type de représentation légale

Selon les résultats, le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès de la personne est statistiquement plus élevé pour les régimes de protection privés que le délai moyen pour les mandats en cas d'incapacité et pour les régimes de protection publics. Aucune différence significative n'est constatée entre ces deux derniers groupes.

Pour tenter d'expliquer cette différence, l'âge moyen à l'ouverture du dossier a été calculé pour chacun des groupes. En effet, il est permis de penser que plus l'âge des personnes à l'ouverture du dossier est élevé plus le délai entre l'ouverture et le décès sera court. Les résultats confirment en partie cette hypothèse. Ainsi, bien que l'âge moyen des personnes pour lesquelles un mandat en cas d'incapacité a été homologué soit de 81 ans, l'âge moyen des personnes sous régimes de protection publics est moins élevé (64 ans) que celui des personnes sous régimes de protection privés (69 ans). Les données du tableau 3.B permettent de voir qu'un plus grand pourcentage de personnes âgées de 18 à 44 ans se retrouve dans les régimes de protection publics que dans les régimes de protection privés contribuant à abaisser la moyenne d'âge.

Il semble donc que d'autres facteurs, outre l'âge, influencent le délai entre l'ouverture du dossier et le décès lorsque les types de représentation légale sont des régimes de protection publics ou des régimes de protection privés. Par exemple, il se pourrait qu'un plus grand nombre de personnes atteintes d'une déficience intellectuelle soient sous régimes de protection publics plutôt que sous régimes de protection privés contribuant à faire augmenter la moyenne d'âge de façon plus importante dans le premier groupe. Toutefois, la cause d'incapacité n'étant pas souvent documentée pour les personnes sous régimes de protection privés, il est impossible d'évaluer cette hypothèse.

3.2 Sexe

Les résultats indiquent que le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès est plus élevé pour les femmes que celui observé pour les hommes. On observe de plus que l'âge moyen des femmes à l'ouverture du dossier est de 76 ans alors que celui des hommes est de 69 ans.

3.3 Langue de correspondance

La différence entre les groupes selon que la langue de correspondance est l'anglais ou le français n'est pas significative.

3.4 Milieu de vie

Les résultats révèlent que le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès est plus élevé pour les personnes qui sont en hébergement que le délai moyen pour celles qui vivent à domicile. Ces résultats sont étonnants considérant que l'âge moyen des personnes qui sont en hébergement est de 70 ans alors que celui des personnes qui vivent à domicile est de 57 ans. Toutefois, on remarque qu'un plus grand nombre de femmes se retrouvent en hébergement (1 002) que les hommes (754) pouvant ainsi contribuer à faire augmenter la moyenne pour ce groupe alors que le nombre est sensiblement le même pour les personnes qui vivent à domicile (respectivement 212 et 232 pour les femmes et pour les hommes).

3.5 Type d'hébergement

La différence entre les groupes selon que l'hébergement est dans le réseau privé ou dans le réseau public n'est pas significative.

3.6 Direction territoriale

Aucune différence significative n'est observée entre les directions territoriales. Le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès varie de 1 069 jours à la direction territoriale de Montréal à 1 145 jours à la direction territoriale Nord.

3.7 Cause d'inaptitude

En raison du nombre peu élevé de personnes dans les catégories « autre » et « traumatisme crânien », seules les causes d'inaptitude « maladie dégénérative », « maladie mentale » et « déficience intellectuelle » ont été considérées. Selon les résultats, le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès de la personne est statistiquement moins élevé dans le cas d'une maladie dégénérative que celui observé dans les cas d'une maladie mentale et d'une déficience intellectuelle. Aucune différence significative n'est constatée entre ces deux derniers groupes.

Le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès de la personne selon la cause d'inaptitude est influencé par l'âge de la personne à l'ouverture du dossier. Ainsi, l'âge moyen des personnes dont la cause d'inaptitude est une maladie dégénérative est de 77 ans alors qu'il est de 51 ans lorsque la cause d'inaptitude est une maladie mentale et de 42 ans lorsque la cause d'inaptitude est une déficience intellectuelle.

TABEAU 3.D - RÉSUMÉ DES TESTS-T ET DES ANALYSES DE VARIANCE SUR LE DÉLAI MOYEN, EN NOMBRE DE JOURS, ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS DE LA PERSONNE ¹

Caractéristiques	Nombre de dossiers	Délai moyen
Type de représentation légale		
Mandats	1 429	1 083 ^a
Régimes publics	602	1 145 ^a
Régimes privés	616	1 311 ^b
Sexe		
Masculin	1 132	994 ^a
Féminin	1 645	1 175 ^b
Langue de correspondance		
Anglais	198	1 437 ^a
Français	1 792	1 445 ^a
Milieu de vie ²		
Domicile	182	737 ^a
Hébergement	1 177	1 172 ^b
Type d'hébergement ²		
Privé	181	1 144 ^a
Public	991	1 176 ^a
Direction territoriale		
Montréal	836	1 069 ^a
Sud	591	1 093 ^a
Est	754	1 122 ^a
Nord	575	1 145 ^a
Cause d'incapacité ³		
Autre	16	1 052 ⁴
Traumatisme crânien	3	1 271 ⁴
Maladie dégénérative	361	1 326 ^a
Maladie mentale	59	1 684 ^b
Déficiência intellectuelle	26	1 810 ^b

¹ Des lettres différentes indiquent une différence significative entre les groupes ($p < 0,05$).

² Régimes de protection privés et publics seulement.

³ Régimes de protection publics seulement.

⁴ La cause d'incapacité n'est pas considérée, car le nombre d'observations n'est pas assez élevé.

Dans ce qui suit, la courbe de l'évolution du pourcentage de personnes toujours vivantes pour les trois principales causes d'inaptitude (maladie dégénérative, maladie mentale et déficience intellectuelle) est présentée. L'examen des figures démontre que la courbe la plus prononcée est celle des dossiers de personnes dont la cause d'inaptitude est une maladie dégénérative. Ainsi, le pourcentage de personnes vivantes diminue rapidement pour ce type de représentation légale. D'ailleurs, le pourcentage de personnes vivantes n'est déjà plus que de 50 % après quatre ans et seulement 20,9 % des personnes sont toujours vivantes après neuf ans (voir la figure 3.7.1). Pour les dossiers des personnes dont la cause d'inaptitude est une maladie mentale ou une déficience intellectuelle, la courbe est très peu prononcée. Dans le cas des dossiers dont la cause d'inaptitude est une maladie mentale, 77,2 % des personnes sont toujours vivantes après neuf ans (voir la figure 3.7.2). Dans le cas des dossiers de personnes dont la cause d'inaptitude est la déficience intellectuelle, aucun décès n'est constaté durant les deux premières années et plus de 82 % des personnes sont toujours vivantes après neuf ans (voir la figure 3.7.3).

FIGURE 3.7.1- ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE PERSONNES TOUJOURS VIVANTES POUR LES DOSSIERS DE RÉGIMES DE PROTECTION PUBLICS OUVERTS EN 1999-2000 POUR LESQUELS LA CAUSE D'INAPTITUDE EST UNE MALADIE DÉGÉNÉRATIVE

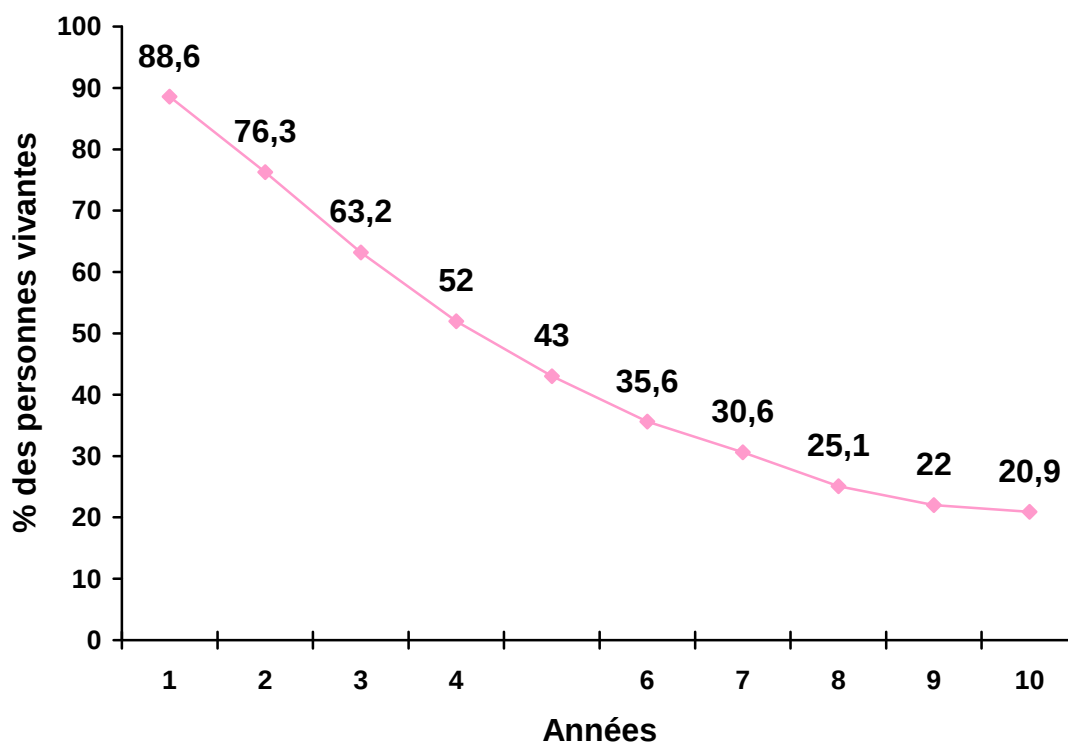


FIGURE 3.7.2 - ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE PERSONNES TOUJOURS VIVANTES POUR LES DOSSIERS DE RÉGIMES DE PROTECTION PUBLICS OUVERTS EN 1999-2000 POUR LESQUELS LA CAUSE D'INAPTITUDE EST UNE MALADIE MENTALE

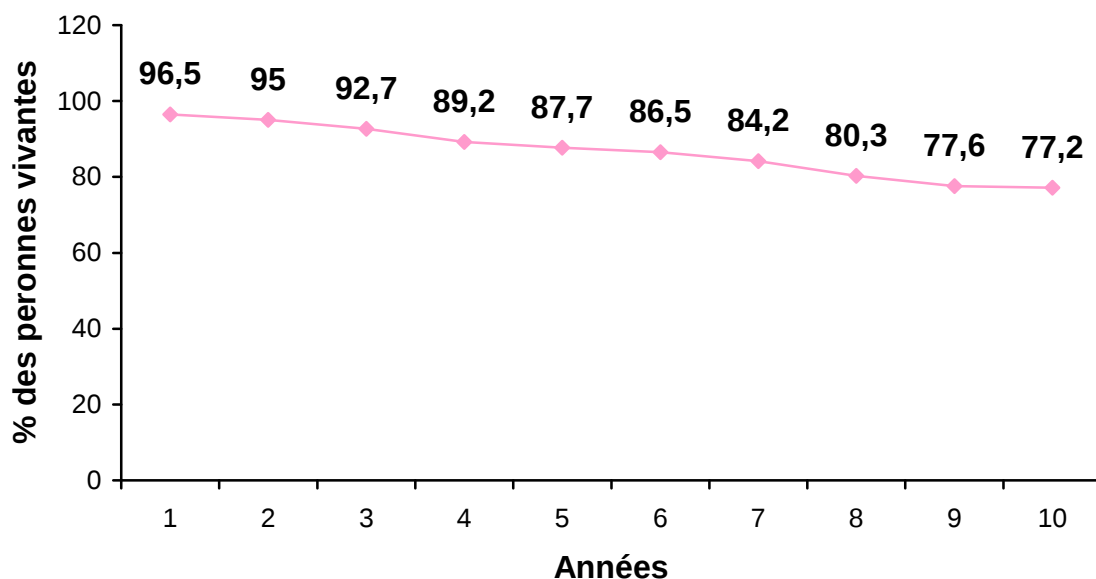
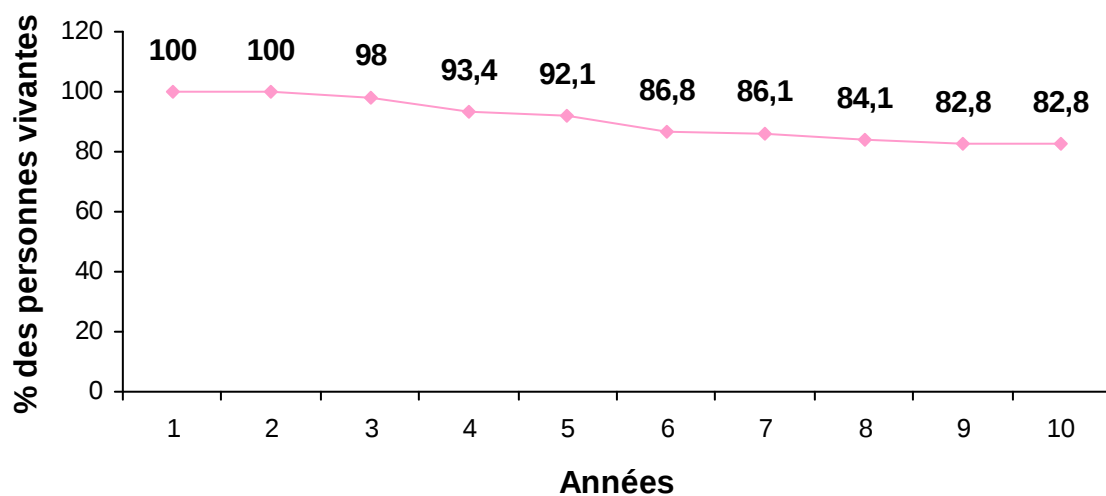


FIGURE 3.7.3 - ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DE PERSONNES TOUJOURS VIVANTES POUR LES DOSSIERS DE RÉGIMES DE PROTECTION PUBLICS OUVERTS EN 1999-2000 POUR LESQUELS LA CAUSE D'INAPTITUDE EST UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE



4 TROISIÈME PARTIE

Étant donné que, dans la partie précédente, le nombre de dossiers est relativement peu élevé, la troisième partie inclut tous les dossiers présents dans l'entrepôt de données du domaine de la personne pour lesquels une date de décès est consignée au 31 mars 2008. En tout, 37 060 dossiers sont inclus dans l'analyse. De ce nombre, 16 873, soit 45,5 %, sont des dossiers de personnes pour lesquelles un mandat en cas d'incapacité a été homologué, 12 099 sont des dossiers de personnes sous régimes de protection publics (32,6 %) et 8 088 sont des dossiers de personnes sous régimes de protection privés (21,8 %).

Le tableau 4.A présente le nombre et le pourcentage de personnes décédées selon le délai, en nombre d'années, entre l'ouverture du dossier et le décès et selon le type de représentation légale. Un peu plus de 47 % des personnes pour lesquelles un mandat en cas d'incapacité a été homologué décèdent deux ans ou moins après l'ouverture du dossier. Ce pourcentage est de 26,5 % dans le cas des régimes de protection privés et de 25,5 % dans le cas des régimes de protection publics. Les données révèlent aussi que le délai maximum entre l'ouverture du dossier et le décès ne dépasse pas 20 ans pour les mandats en cas d'incapacité (un des trois dossiers se retrouvant dans la catégorie « 20 à 29 ans » était sous régime privé à l'ouverture et dans les deux autres cas, il semble y avoir une erreur de saisie de la date), 50 ans pour les régimes de protection privés (un seul dossier se retrouve dans la catégorie « 40 à 49 ans ») alors que pour les régimes de protection publics, le délai maximum dépasse 50 ans pour 237 dossiers, soit 2 % des cas.

TABEAU 4.A - NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES DÉCÉDÉES SELON LE DÉLAI ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS ET SELON LE TYPE DE REPRÉSENTATION LÉGALE

Type de représentation légale	Délai entre l'ouverture du dossier et le décès												Total
	Décès avant l'ouverture	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	
Mandats	15 (0,1 %)	4 430 (26,3 %)	3 566 (21,1 %)	2 749 (16,3 %)	1 969 (11,7 %)	1 363 (8,1 %)	2 551 (15,1 %)	227 (1,3 %)	3 (0,0 %)	0	0	0	16 873
Régimes privés	24 (0,3 %)	1 017 (12,6 %)	1 126 (13,9 %)	1 014 (12,5 %)	877 (10,8 %)	709 (8,8 %)	2 247 (27,8 %)	995 (12,3 %)	69 (0,9 %)	9 (0,1 %)	1 (0,0 %)	0	8 088
Régimes publics	45 (0,4 %)	1 931 (16,0 %)	1 154 (9,5 %)	945 (7,8 %)	863 (7,1 %)	690 (5,7 %)	2 207 (18,2 %)	1 854 (15,3 %)	951 (7,9 %)	627 (5,2 %)	595 (4,9 %)	237 (2,0 %)	12 099

Selon les données présentées au tableau 4.B, données sur le nombre et le pourcentage de personnes selon l'âge à l'ouverture du dossier et selon le type de représentation légale, les personnes pour lesquelles un mandat en cas d'inaptitude a été homologué sont majoritairement âgées de 75 ans et plus (81,9 %). Le pourcentage est de 60,5 % dans le cas des régimes de protection privés et n'est plus que de 42 % dans le cas des régimes de protection publics. Enfin, le pourcentage de personnes âgées de 18 à 44 ans est supérieur pour les régimes de protection publics (18,3 %) qu'il l'est pour les régimes de protection privés (4,7 %) et pour les mandats en cas d'inaptitude (0,2 %).

TABLEAU 4.B - NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES SELON L'ÂGE À L'OUVERTURE DU DOSSIER ET SELON LE TYPE DE REPRÉSENTATION LÉGALE

Type de représentation légale	Âge à l'ouverture du dossier							Total
	Non disponible	18 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	
Mandats	16 (0,1 %)	30 (0,2 %)	104 (0,6 %)	457 (2,7 %)	2 457 (14,6 %)	8 097 (48,0 %)	5 712 (33,9 %)	16 873
Régimes privés	71 (0,9 %)	378 (4,7 %)	301 (3,7 %)	668 (8,3 %)	1 736 (21,5 %)	3 137 (38,8 %)	1 797 (22,2 %)	8 088
Régimes publics	0	2 215 (18,3 %)	1 024 (8,5 %)	1 394 (11,5 %)	2 383 (20,0 %)	3 228 (26,7 %)	1 855 (15,3 %)	12 099

Le tableau 4.C, présenté à la page 35, résume les résultats d'analyses de variance à deux dimensions effectuées sur le délai entre l'ouverture du dossier et le décès selon diverses caractéristiques propres aux personnes et à leur environnement et selon le type de représentation légale. Ce type d'analyse permet de voir l'effet principal de chacune des dimensions à l'étude et l'interaction possible entre ces deux dimensions sur la variable choisie.

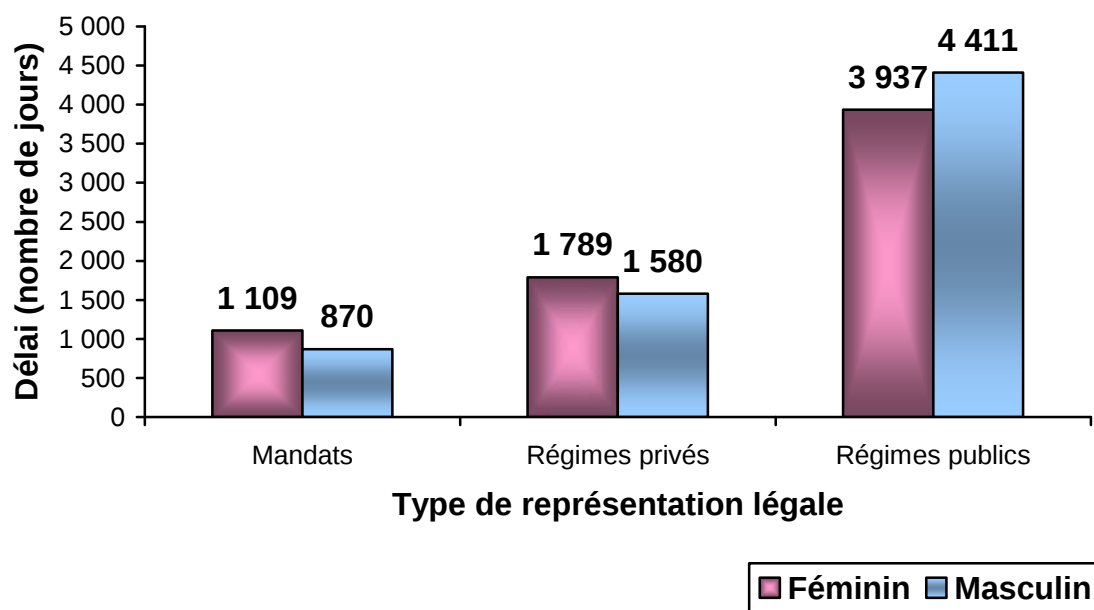
4.1 Sexe et type de représentation légale

Les résultats révèlent, autant pour les hommes que pour les femmes, que le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès est statistiquement différent selon le type de représentation légale. Ainsi, le délai moyen est moins élevé pour les mandats en cas d'inaptitude, suivi du délai moyen pour les régimes de protection privés et finalement de celui observé pour les régimes de protection publics.

En ce qui concerne les différences entre les hommes et les femmes, les résultats indiquent une différence significative pour les mandats en cas d'inaptitude (le délai moyen est moins élevé pour les hommes que celui observé pour les femmes) et pour les régimes de protection publics (le délai moyen est moins

élevé pour les femmes que celui observé pour les hommes). Dans le cas des régimes de protection privés, bien que le délai moyen soit plus élevé pour les femmes que celui observé pour les hommes, la différence n'est pas significative. La figure 4.1.1 présentée ci-après illustre les résultats.

FIGURE 4.1.1 - DÉLAI MOYEN ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS SELON LE SEXE ET SELON LE TYPE DE REPRÉSENTATION LÉGALE

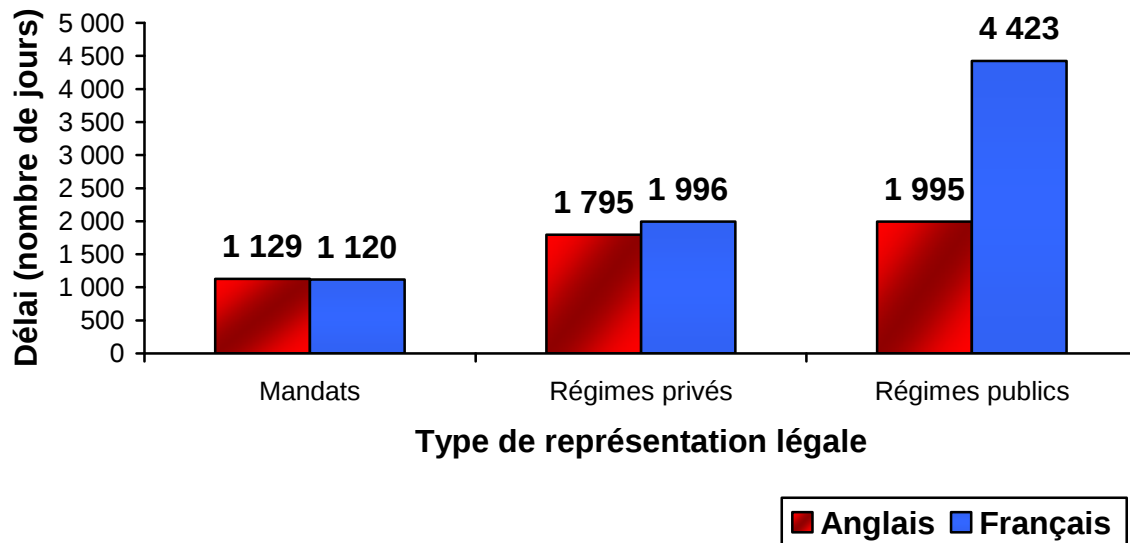


4.2 Langue de correspondance et type de représentation légale

Selon les résultats, illustrés à la figure 4.2.1, lorsque la langue de correspondance est l'anglais, le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès est moins élevé pour les mandats en cas d'incapacité que le délai observé pour les régimes de protection privés et pour les régimes de protection publics. Il n'y a pas de différence significative entre ces deux derniers. Lorsque la langue de correspondance est le français, le délai moyen est moins élevé pour les mandats en cas d'incapacité, suivi du délai moyen pour les régimes de protection privés et finalement de celui observé pour les régimes de protection publics.

Pour ce qui est des différences entre les groupes selon la langue de correspondance, la seule différence significative observée est celle dans le cas des régimes de protection publics, le délai moyen étant plus élevé lorsque la langue de correspondance est le français.

FIGURE 4.2.1 - DÉLAI MOYEN ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS SELON LA LANGUE DE CORRESPONDANCE ET SELON LE TYPE DE REPRÉSENTATION LÉGALE

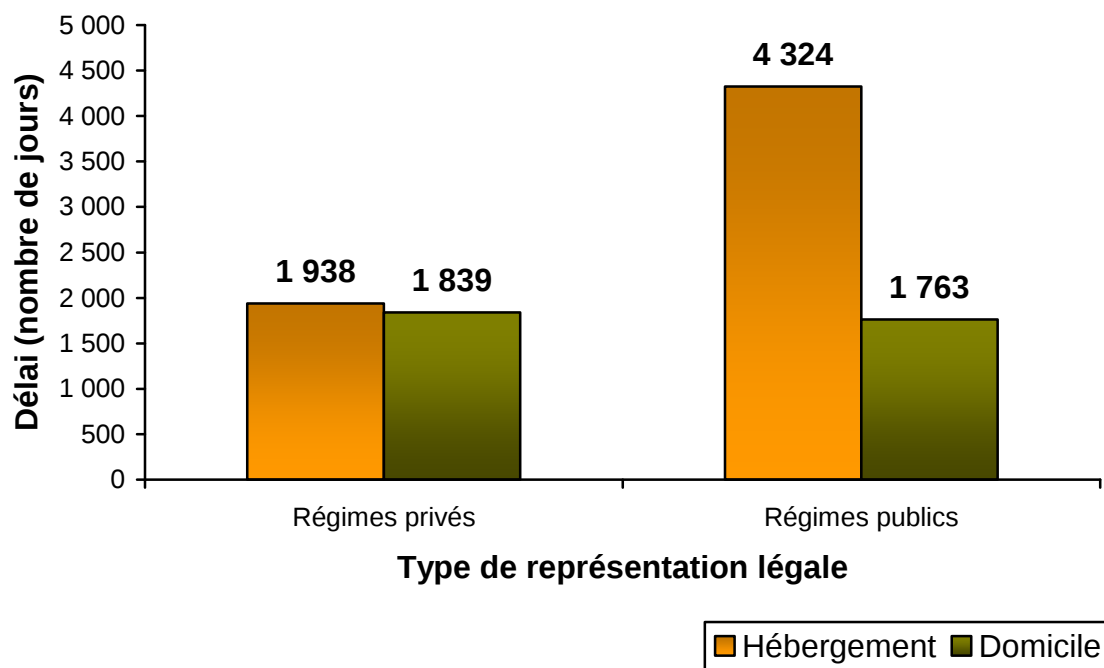


4.3 Milieu de vie et type de représentation légale

Le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès des personnes qui vivent à domicile est plus élevé pour les régimes de protection privés que celui pour les régimes de protection publics bien que la différence ne soit pas significative. Au contraire, le délai moyen pour les personnes qui sont en hébergement est plus élevé dans le cas des régimes de protection publics que celui dans le cas des régimes de protection privés.

En ce qui a trait aux différences entre les personnes qui vivent à domicile et les personnes qui sont en hébergement, une différence significative est observée dans le cas des régimes de protection publics, le délai moyen étant plus élevé pour les personnes qui sont en hébergement. La figure 4.3.1 présentée ci-après illustre les résultats.

FIGURE 4.3.1 - DÉLAI MOYEN ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS SELON LE MILIEU DE VIE ET SELON LE TYPE DE REPRÉSENTATION LÉGALE

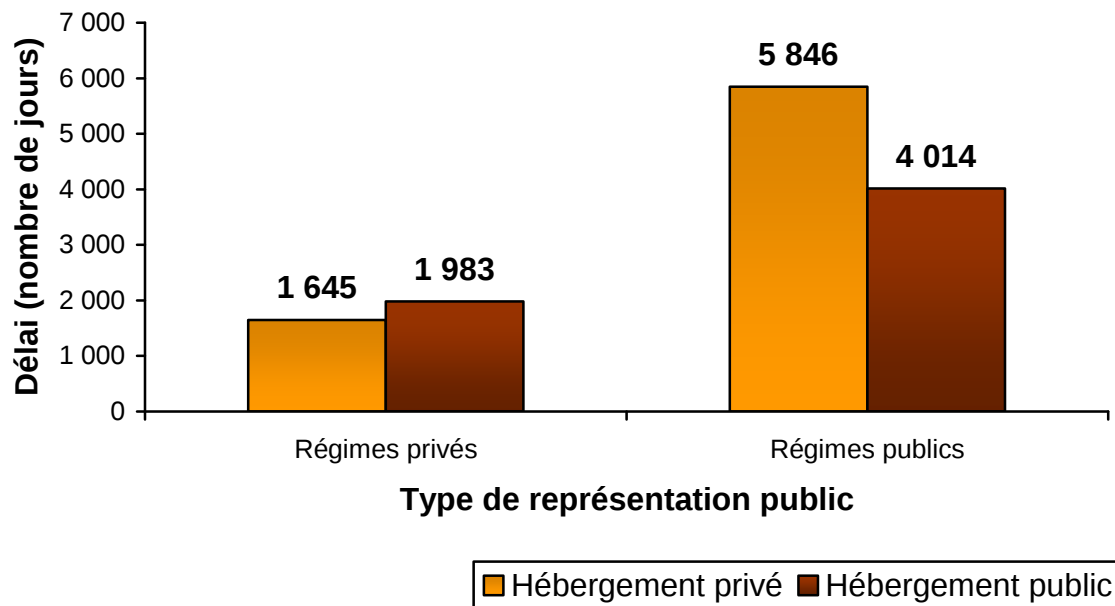


4.4 Type d'hébergement et type de représentation légale

Selon les résultats, illustrés à la figure 4.4.1, le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès des personnes qui sont en hébergement public et des personnes qui sont en hébergement privé est plus élevé pour les régimes de protection publics que celui pour les régimes de protection privés.

En ce qui concerne les différences entre les personnes qui vivent en hébergement privé et les personnes qui vivent en hébergement public, une différence significative est observée dans le cas des régimes de protection publics, le délai moyen étant plus élevé pour les personnes qui sont en hébergement privé.

FIGURE 4.4.1 - DÉLAI MOYEN ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS SELON LE TYPE D'HÉBERGEMENT ET SELON LE TYPE DE REPRÉSENTATION LÉGALE

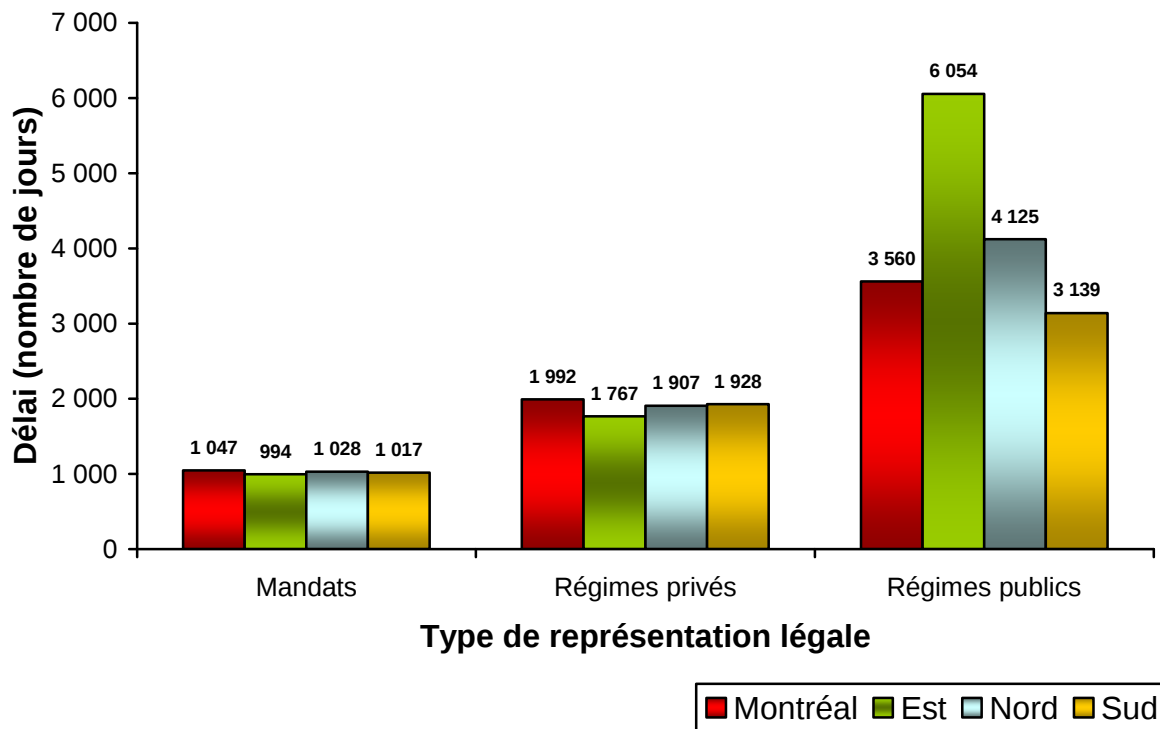


4.5 Direction territoriale et type de représentation légale

Les résultats indiquent un patron similaire pour chacune des directions territoriales. Ainsi, le délai moyen est moins élevé pour les mandats en cas d'inaptitude, suivi du délai moyen pour les régimes de protection privés et finalement de celui observé pour les régimes de protection publics.

Pour ce qui est des différences entre les directions territoriales, les résultats révèlent que des différences significatives sont observées seulement dans le cas des régimes de protection publics. Les moyennes sont toutes statistiquement différentes les unes des autres. Le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès varie de 3 139 jours à la direction territoriale Sud à 6 054 jours à la direction territoriale Est. La figure 4.5.1 présentée ci-après illustre les résultats.

FIGURE 4.5.1 - DÉLAI MOYEN ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS SELON LA DIRECTION TERRITORIALE ET SELON LE TYPE DE REPRÉSENTATION LÉGALE



4.6 Cause d'inaptitude

Le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès varie selon la cause d'inaptitude. Il est relativement court lorsque la cause d'inaptitude est dans la catégorie « autre » ou lorsqu'il s'agit d'une maladie dégénérative, modéré dans le cas d'un traumatisme crânien, et beaucoup plus élevé lorsqu'il s'agit d'une maladie mentale ou d'une déficience intellectuelle. Les moyennes sont toutes statistiquement différentes les unes des autres.

TABEAU 4.C - RÉSUMÉ DES ANALYSES DE VARIANCE SUR LE DÉLAI MOYEN, EN NOMBRE DE JOURS, ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS DE LA PERSONNE ¹

Caractéristiques	Mandats		Régimes privés		Régimes publics	
	Nombre de dossiers	Délai moyen	Nombre de dossiers	Délai moyen	Nombre de dossiers	Délai moyen
Sexe						
Masculin	6 591	870 ^{1 a}	2 937	1 580 ^{2 a}	5 674	4 411 ^{3 a}
Féminin	10 278	1 109 ^{1 b}	4 625	1 789 ^{2 a}	6 385	3 937 ^{3 b}
Langue de correspondance						
Anglais	836	1 129 ^{1 a}	529	1 795 ^{2 a}	761	1 995 ^{2 a}
Français	10 809	1 119 ^{1 a}	4 609	1 996 ^{2 a}	6 522	4 423 ^{3 b}
Milieu de vie						
Domicile	-	-	1 750	1 838 ^{1 a}	821	1 763 ^{1 a}
Hébergement	-	-	6 218	1 938 ^{1 a}	11 169	4 324 ^{2 b}
Type d'hébergement						
Privé	-	-	814	1 645 ^{1 a}	1 918	5 846 ^{2 a}
Public	-	-	5 361	1 983 ^{1 a}	9 124	4 014 ^{2 b}
Direction territoriale						
Montréal	4 001	1 047 ^{1 a}	2 283	1 992 ^{2 a}	4 529	3 560 ^{3 a}
Sud	4 382	1 017 ^{1 a}	1 604	1 928 ^{2 a}	1 528	3 139 ^{3 b}
Est	4 629	994 ^{1 a}	2 098	1 767 ^{2 a}	2 419	6 054 ^{3 c}
Nord	3 653	1 028 ^{1 a}	1 814	1 907 ^{2 a}	2 021	4 125 ^{3 d}
Cause d'incapacité ²						
Autre	-	-	-	-	328	1 099 ^a
MD	-	-	-	-	3 607	1 777 ^b
TC	-	-	-	-	86	3 003 ^c
MM	-	-	-	-	1 311	6 174 ^d
DI	-	-	-	-	947	8 104 ^e

¹ Des chiffres différents indiquent une différence significative entre les types de représentation légale et des lettres différentes indiquent une différence significative entre les groupes ($p < 0,05$).

² MD = maladie dégénérative, TC = traumatisme crânien, MM = maladie mentale, DI = déficience intellectuelle.

À la lumière des résultats présentés précédemment, on peut noter que les différences significatives entre les groupes s'observent généralement lorsqu'on considère les régimes de protection publics. En effet, on trouve peu de différences entre les groupes dans le cas des mandats en cas d'inaptitude et dans le cas des régimes de protection privés. Pour les mandats en cas d'inaptitude, ce n'est pas surprenant puisqu'on est en présence d'un groupe de personnes dont l'âge à l'ouverture du dossier est assez élevé et pour lesquelles les caractéristiques personnelles et environnementales semblent avoir peu d'influence. Il est plus difficile d'expliquer l'absence de différences entre les groupes dans le cas des régimes de protection privés. Il est également difficile d'expliquer les différences entre les régimes de protection privés et les régimes de protection publics. Se pourrait-il que les personnes souffrant d'une maladie mentale ou ayant une déficience intellectuelle soient surreprésentées dans les régimes de protection publics contribuant ainsi à faire augmenter le délai moyen? Étant donné que la cause d'inaptitude n'est pas souvent documentée pour les personnes sous régimes de protection privés, il est impossible de mettre cette hypothèse à l'épreuve.

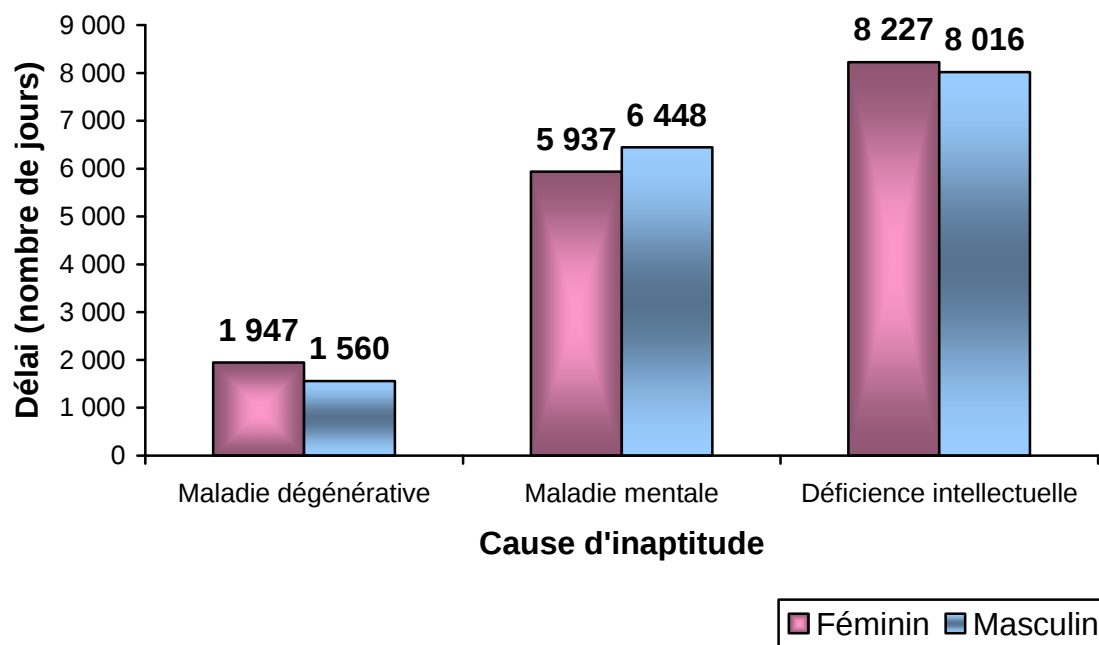
Néanmoins, dans le cas des régimes de protection publics, il est possible de faire des analyses en considérant, outre les caractéristiques des personnes et environnementales, la cause d'inaptitude. Le tableau 4.D, présenté à la page 44, résume les résultats d'analyses de variance à deux dimensions effectuées sur le délai entre l'ouverture du dossier et le décès selon les caractéristiques propres aux personnes et à leur environnement et selon la cause d'inaptitude.

4.7 Sexe et cause d'inaptitude

Les résultats révèlent, autant pour les hommes que pour les femmes, que le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès est statistiquement différent selon la cause d'inaptitude. Ainsi, le délai moyen est moins élevé dans le cas d'une maladie dégénérative, suivi du délai moyen dans le cas d'une maladie mentale et finalement de celui observé dans le cas d'une déficience intellectuelle.

En ce qui concerne les différences entre les hommes et les femmes, les résultats n'indiquent pas de différences significatives. La figure 4.7.1 présentée ci-après illustre les résultats.

FIGURE 4.7.1 - DÉLAI MOYEN ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS SELON LE SEXE ET SELON LA CAUSE D'INAPTITUDE

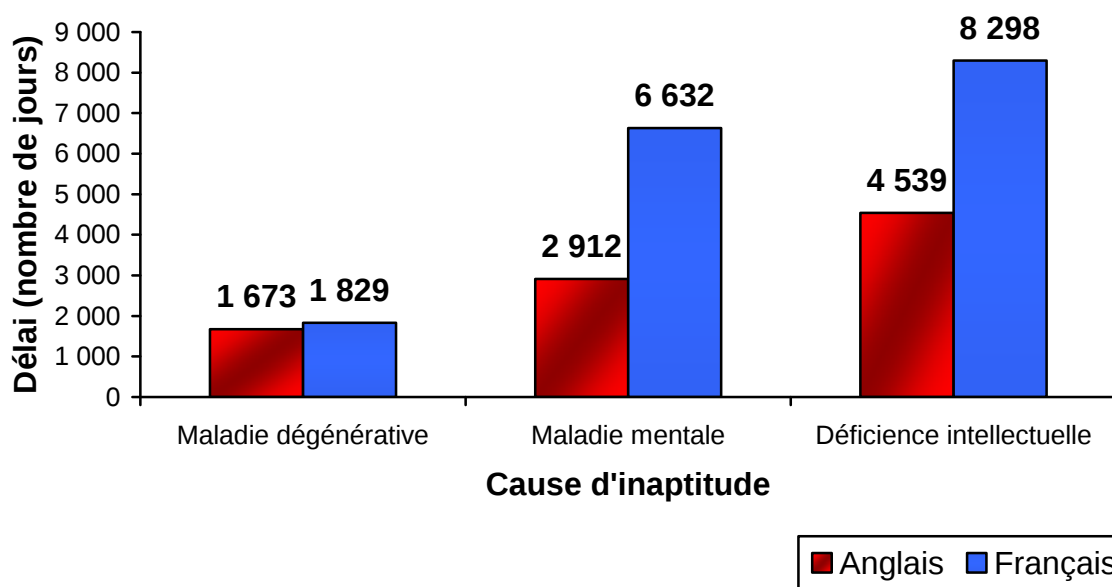


4.8 Langue de correspondance et cause d'inaptitude

Selon les résultats, illustrés à la figure 4.8.1, lorsque la langue de correspondance est l'anglais, le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès est moins élevé dans le cas d'une maladie dégénérative que le délai observé dans le cas d'une maladie mentale ou d'une déficiéce intellectuelle. Il n'y a pas de différence significative entre les deux premiers. Lorsque la langue de correspondance est le français, le délai moyen est moins élevé dans le cas d'une maladie dégénérative, suivi du délai moyen dans le cas d'une maladie mentale et finalement de celui observé dans le cas d'une déficiéce intellectuelle.

Pour ce qui est des différences entre les groupes selon la langue de correspondance, une différence significative est observée dans le cas d'une maladie mentale et dans le cas d'une déficiéce intellectuelle, le délai moyen étant plus élevé dans les deux cas lorsque la langue de correspondance est le français.

FIGURE 4.8.1 - DÉLAI MOYEN ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS SELON LA LANGUE DE CORRESPONDANCE ET SELON LA CAUSE D'INAPTITUDE

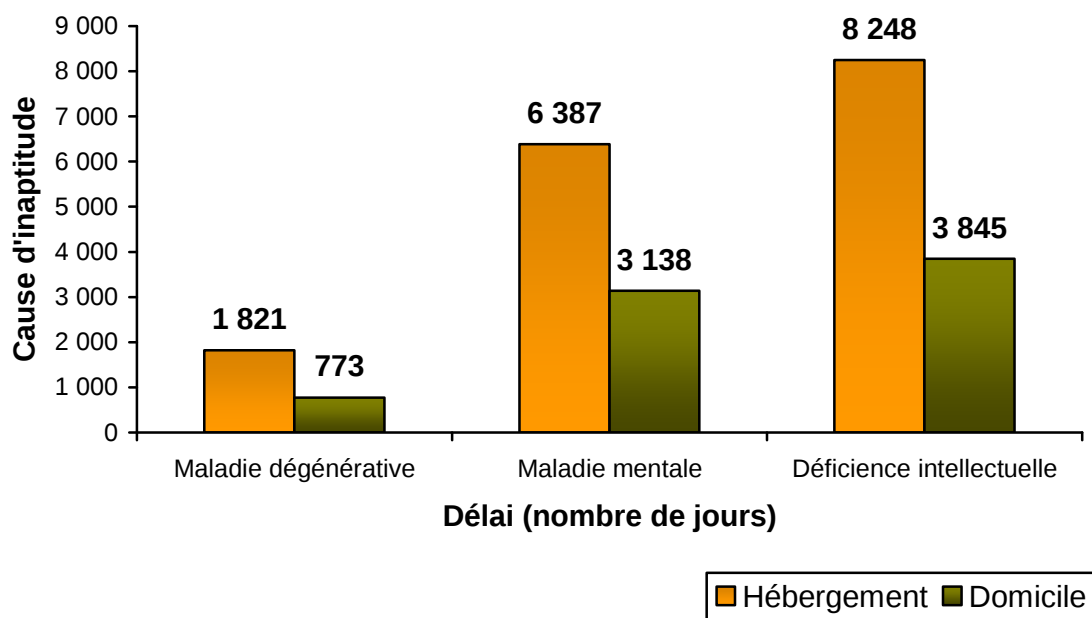


4.9 Milieu de vie et cause d'inaptitude

Les résultats révèlent, autant pour les personnes qui vivent à domicile que pour celles qui sont en hébergement, que le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès varie selon la cause d'inaptitude. Ainsi, le délai moyen est moins élevé dans le cas d'une maladie dégénérative, suivi du délai moyen dans le cas d'une maladie mentale et finalement de celui observé dans le cas d'une déficience intellectuelle.

En ce qui a trait aux différences entre les personnes qui vivent à domicile et les personnes qui sont en hébergement, une différence significative est observée dans le cas d'une maladie mentale et dans le cas d'une déficience intellectuelle, le délai moyen étant plus élevé dans les deux cas lorsque les personnes sont en hébergement. La figure 4.9.1 présentée ci-après illustre les résultats.

FIGURE 4.9.1 - DÉLAI MOYEN ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS SELON LE MILIEU DE VIE ET SELON LA CAUSE D'INAPTITUDE

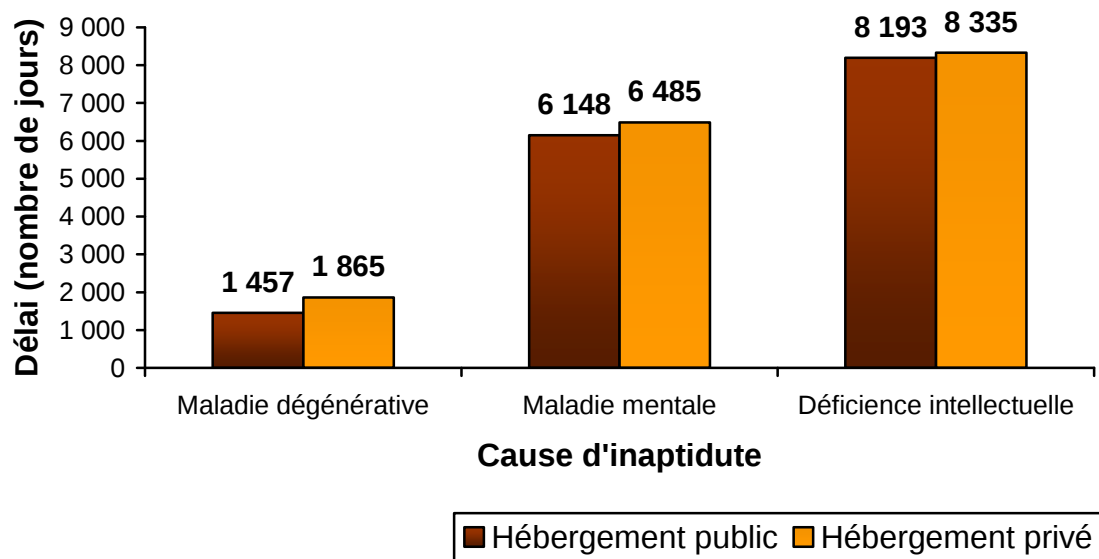


4.10 Type d'hébergement et cause d'inaptitude

Les résultats révèlent, autant pour les personnes en hébergement privé que pour celles en hébergement public, que le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès varie selon la cause d'inaptitude. Ainsi, le délai moyen est moins élevé dans le cas d'une maladie dégénérative, suivi du délai moyen dans le cas d'une maladie mentale et finalement de celui observé dans le cas d'une déficiéce intellectuelle.

En ce qui concerne les différences entre les personnes qui sont en hébergement privé et les personnes qui sont en hébergement public, les résultats n'indiquent pas de différences significatives. La figure 4.10.1 présentée ci-après illustre les résultats.

FIGURE 4.10.1- DÉLAI MOYEN ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS SELON LE TYPE D'HÉBERGEMENT ET SELON LA CAUSE D'INAPTITUDE

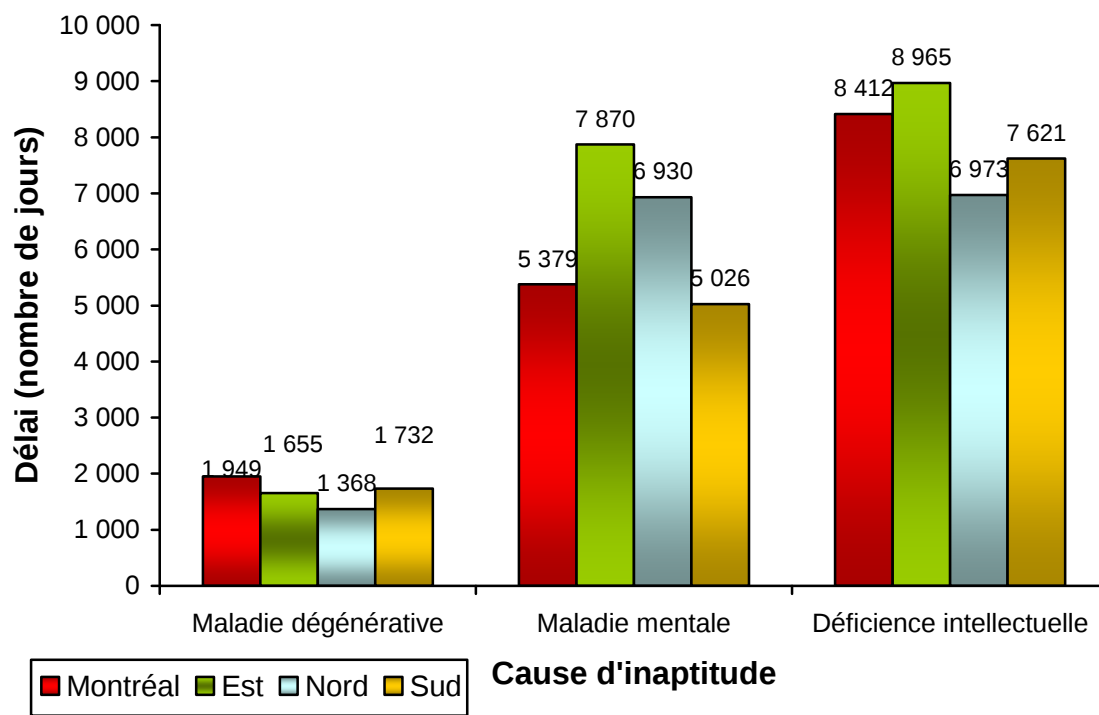


4.11 Direction territoriale et cause d'inaptitude

Selon les résultats, illustrés à la figure 4.11.1, le délai moyen entre l'ouverture du dossier et le décès est moins élevé dans le cas d'une maladie dégénérative que le délai observé dans le cas d'une maladie mentale ou dans le cas d'une déficiéce intellectuelle. Il n'y a pas de différence significative entre les deux dernières causes d'inaptitude pour les directions territoriales Est et Nord.

Pour ce qui est des différences entre les directions territoriales, aucune différence significative n'est observée dans le cas d'une maladie dégénérative. Dans le cas d'une maladie mentale, le délai moyen des directions territoriales de Montréal et Sud diffère de celui des directions territoriales Est et Nord. Enfin, dans le cas d'une déficiéce intellectuelle, la seule différence se situe entre le délai moyen de la direction territoriale Est et celui de la direction territoriale Nord.

FIGURE 4.11.1 - DÉLAI MOYEN ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS SELON LA DIRECTION TERRITORIALE ET SELON LA CAUSE D'INAPTITUDE



TABEAU 4.D - RÉSUMÉ DES ANALYSES DE VARIANCE SUR LE DÉLAI MOYEN, EN NOMBRE DE JOURS, ENTRE L'OUVERTURE DU DOSSIER ET LE DÉCÈS DE LA PERSONNE ¹

Caractéristiques	Maladie dégénérative		Maladie mentale		Déficiência intellectuelle	
	Nombre de dossiers	Délai moyen	Nombre de dossiers	Délai moyen	Nombre de dossiers	Délai moyen
Sexe						
Féminin	2 054	1 947 ^{1 a}	691	5 937 ^{2 a}	425	8 227 ^{3 a}
Masculin	1 543	1 560 ^{1 a}	619	6 448 ^{2 a}	520	8 016 ^{3 a}
Langue de correspondance						
Anglais	465	1 673 ^{1 a}	117	2 912 ^{1 a}	30	4 539 ^{2 a}
Français	2 827	1 829 ^{1 a}	1 117	6 632 ^{2 b}	865	8 298 ^{3 b}
Milieu de vie						
Domicile	152	773 ^{1 a}	86	3 138 ^{2 a}	31	3 845 ^{2 a}
Hébergement	3 455	1 821 ^{1 a}	1 225	6 387 ^{2 b}	916	8 248 ^{3 b}
Type d'hébergement						
Public	3 091	1 457 ^{1 a}	885	6 148 ^{2 a}	462	8 193 ^{3 a}
Privé	362	1 865 ^{1 a}	339	6 485 ^{2 a}	452	8 335 ^{3 a}
Direction territoriale						
Montréal	1 748	1 949 ^{1 a}	612	5 379 ^{2 a}	244	8 412 ^{3 a}
Est	579	1 655 ^{1 a}	327	7 870 ^{2 b}	260	8 965 ^{2 a'}
Nord	590	1 368 ^{1 a}	196	6 930 ^{2 b}	206	6 973 ^{2 a}
Sud	622	1 732 ^{1 a}	154	5 026 ^{2 a}	205	7 621 ^{3 a}

¹ Des chiffres différents indiquent une différence significative entre les causes d'invalidité et des lettres différentes indiquent une différence significative entre les groupes ($p < 0,05$). ^{a'} La moyenne de la direction territoriale Est n'est pas différente de celle des directions territoriales Sud et de Montréal, mais elle est significativement différente de la moyenne de la direction territoriale Nord.

5

MISE À JOUR AU 31 MARS 2009

Liste des tableaux

Tableau 2.A - Nombre et pourcentage de nouveaux dossiers selon l'année d'ouverture du dossier et le type de représentation légale.....	50
Tableau 2.B - Nombre et pourcentage de personnes décédées selon l'année d'ouverture du dossier et selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès - Mandats en cas d'incapacité.....	52
Tableau 2.C - Nombre et pourcentage de personnes décédées selon l'année d'ouverture du dossier et selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès - Régimes de protection privés.....	53
Tableau 2.D - Nombre et pourcentage de personnes décédées selon l'année d'ouverture du dossier et selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès - Régimes de protection publics	54
Tableau 2.E - Nombre et pourcentage de personnes selon l'année d'ouverture du dossier et selon l'âge à l'ouverture du dossier - Mandats en cas d'incapacité	56
Tableau 2.F - Nombre et pourcentage de personnes selon l'année d'ouverture du dossier et selon l'âge à l'ouverture du dossier - Régimes de protection privés	57
Tableau 2.G - Nombre et pourcentage de personnes selon l'année d'ouverture du dossier et selon l'âge à l'ouverture du dossier - Régimes de protection publics	58

Le présent document est une mise à jour de la première partie d'une étude exploratoire effectuée en 2009 par la DPSR. Le but est de calculer le délai entre l'ouverture du dossier et le décès des personnes majeures selon le type de représentation légale et de déterminer l'âge des personnes à l'ouverture du dossier selon le type de représentation légale. Pour les besoins de l'étude, le type de représentation légale considéré est celui qui prévalait au moment de l'extraction des données. Ainsi, un dossier ayant passé d'un régime privé à l'ouverture à un régime public au moment de l'extraction serait comptabilisé avec les régimes publics. Tous les dossiers ouverts entre le 1er mars 1999 et le 31 mars 2009 sont inclus dans l'analyse et les décès ont été considérés jusqu'au 31 mars 2010. Le délai correspond au nombre de jours compris entre la date d'ouverture du dossier et la date de décès. Il est à noter que la date d'ouverture du dossier est la date à laquelle le Curateur est informé d'une requête formelle d'ouverture de régime de protection. Dans les faits, il s'agit souvent de la date de réception de l'avis qui a amené l'ouverture du dossier. Il est important de préciser qu'il ne s'agit donc pas de la date à laquelle le régime de protection est entré en vigueur.

Le tableau 2.A présente le nombre et le pourcentage de nouveaux dossiers de 1999-2000 à 2008-2009 selon le type de représentation légale. On constate que le nombre total de nouveaux dossiers est passé de 3 887 à 4 939 entre 1999-2000 et 2008-2009. Cette augmentation est en grande partie attribuable à l'augmentation du nombre de mandats en cas d'inaptitude; il est passé de 1 652 à 2 582 durant cette période. D'ailleurs, les mandats en cas d'inaptitude représentent plus de 50 % des nouveaux dossiers en 2008-2009 alors qu'ils n'en représentent que 42,5 % en 1999-2000. Le nombre de régimes de protection privés a diminué entre 1999-2000 et 2008-2009 passant de 904 à 818 alors que le nombre de régimes de protection publics a légèrement augmenté durant cette période, soit de 1 119 en 1999-2000 à 1 171 en 2008-2009. Le nombre de régimes de protection mixtes et le nombre de dossiers pour lesquels le régime est à déterminer ont également augmenté entre 1999-2000 et 2008-2009. Dans la suite du document, ces deux derniers types de représentation légale ne sont pas pris en compte.

Tableau 2.A - Nombre et pourcentage de nouveaux dossiers selon l'année d'ouverture du dossier et le type de représentation légale

Année d'ouverture	À déterminer	Type de représentation légale				Total
		Mandats	Mixtes	Privés	Publics	
1999-2000	202 (5,2 %)	1 652 (42,5 %)	10 (0,3 %)	904 (23,3 %)	1 119 (28,8 %)	3 887
2000-2001	249 (6,0 %)	1 890 (45,5 %)	9 (0,2 %)	901 (21,7 %)	1 101 (26,5 %)	4 150
2001-2002	209 (5,2 %)	1 833 (45,5 %)	9 (0,2 %)	858 (21,3 %)	1 123 (27,9 %)	4 032
2002-2003	195 (4,8 %)	1 861 (45,8 %)	14 (0,3 %)	851 (20,9 %)	1 145 (28,2 %)	4 066
2003-2004	195 (4,9 %)	1 866 (47,1 %)	23 (0,6 %)	800 (20,2 %)	1 078 (27,2 %)	3 962
2004-2005	200 (4,9 %)	2 022 (50,0 %)	33 (0,8 %)	736 (18,1 %)	1 073 (26,4 %)	4 064
2005-2006	185 (4,2 %)	2 185 (49,5 %)	43 (1,0 %)	862 (19,5 %)	1 141 (25,8 %)	4 416
2006-2007	219 (4,8 %)	2 287 (50,0 %)	51 (1,1 %)	812 (17,8 %)	1 204 (26,3 %)	4 573
2007-2008	236 (4,9 %)	2 385 (50,0 %)	52 (1,1 %)	871 (18,3 %)	1 227 (25,7 %)	4 771
2008-2009	293 (5,9 %)	2 582 (52,3 %)	75 (1,5 %)	818 (16,6 %)	1 171 (23,7 %)	4 939

Les trois prochains tableaux présentent le nombre et le pourcentage de personnes décédées selon l'année d'ouverture du dossier et selon le délai, converti en années, entre l'ouverture du dossier et le décès pour les trois types de représentation légale, à savoir, les mandats en cas d'incapacité, les régimes de protection privés et les régimes de protection publics.

Dans la deuxième colonne de chaque tableau, on retrouve le nombre de dossiers qui ont fermé pour une autre raison qu'un décès. Dans le cas des mandats en cas d'incapacité et des régimes de protection privés, il s'agit en général de dossiers pour lesquels il y a eu une mainlevée. Bien que certains dossiers en régimes de protection publics aient également bénéficié d'une mainlevée, la plupart d'entre eux ont été fermés, car on a jugé que la personne n'avait pas besoin de protection.

Pour les mandats en cas d'incapacité, les données du tableau 2.B révèlent que près de 35 % des personnes décèdent moins de deux ans après l'ouverture du dossier. Pour les régimes de protection privés (tableau 2.C) et pour les régimes de protection publics (tableau 2.D), le pourcentage est autour de 20 %. Cependant, le pourcentage de personnes qui décèdent moins d'un an après l'ouverture du dossier est supérieur dans le cas des régimes de protection publics (entre 13 % et 15 %) au pourcentage observé dans le cas des régimes de protection privés (entre 9 % et 12 %).

Tableau 2.B - Nombre et pourcentage de personnes décédées selon l'année d'ouverture du dossier et selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès - Mandats en cas d'inaptitude

Année d'ouverture	Dossier fermé	Décès avant l'ouverture	Délai entre l'ouverture du dossier et le décès												Total
			Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 à 7 ans	7 à 8 ans	8 à 9 ans	9 à 10 ans	Plus de 10 ans	Pas décédée	
1999-2000	0	0	289 (17,5 %)	285 (17,3 %)	250 (15,1 %)	200 (12,1 %)	135 (8,2 %)	112 (6,8 %)	74 (4,5 %)	58 (3,5 %)	54 (3,3 %)	44 (2,7 %)	9 (0,5 %)	142 (8,6 %)	1 652
2000-2001	3 (0,2 %)	0	326 (17,2 %)	290 (15,3 %)	244 (12,9 %)	206 (10,9 %)	156 (8,3 %)	135 (7,1 %)	101 (5,3 %)	71 (3,8 %)	64 (3,4 %)	23 (1,2 %)	-	271 (14,3 %)	1 890
2001-2002	4 (0,2 %)	1 (0,1 %)	335 (18,3 %)	283 (15,4 %)	241 (13,1 %)	225 (12,3 %)	141 (7,7 %)	143 (7,8 %)	93 (5,1 %)	85 (4,6 %)	22 (1,2 %)	-	-	260 (14,2 %)	1 833
2002-2003	0	1 (0,1 %)	342 (18,4 %)	313 (16,8 %)	272 (14,6 %)	188 (10,1 %)	168 (9,0 %)	114 (6,1 %)	111 (6,0 %)	21 (1,1 %)	-	-	-	331 (17,8 %)	1 861
2003-2004	3 (0,2 %)	3 (0,2 %)	319 (17,1 %)	322 (17,3 %)	257 (13,8 %)	219 (11,7 %)	161 (8,6 %)	137 (7,3 %)	31 (1,7 %)	-	-	-	-	414 (22,2 %)	1 866
2004-2005	0	4 (0,2 %)	392 (19,4 %)	313 (15,5 %)	273 (13,5 %)	208 (10,3 %)	190 (9,4 %)	61 (3,0 %)	-	-	-	-	-	581 (28,7 %)	2 022
2005-2006	3 (0,1 %)	1 (0,0 %)	381 (17,4 %)	371 (17,0 %)	312 (14,3 %)	244 (11,2 %)	95 (4,3 %)	-	-	-	-	-	-	778 (35,6 %)	2 185
2006-2007	3 (0,1 %)	3 (0,1 %)	416 (18,2 %)	354 (15,5 %)	314 (13,7 %)	96 (4,2 %)	-	-	-	-	-	-	-	1 101 (48,1 %)	2 287
2007-2008	2 (0,1 %)	2 (0,1 %)	412 (17,3 %)	394 (16,5 %)	122 (5,1 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 453 (60,9 %)	2 385
2008-2009	1 (0,0 %)	2 (0,1 %)	432 (16,7 %)	173 (6,7 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 974 (76,5 %)	2 582

Tableau 2.C - Nombre et pourcentage de personnes décédées selon l'année d'ouverture du dossier et selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès - Régimes de protection privés

Année d'ouverture	Dossier fermé	Décès avant l'ouverture	Délai entre l'ouverture du dossier et le décès											Pas décédé	Total
			Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 à 7 ans	7 à 8 ans	8 à 9 ans	9 à 10 ans	Plus de 10 ans		
1999-2000	12 (1,3 %)	2 (0,2 %)	84 (9,3 %)	120 (13,3 %)	90 (10,0 %)	86 (9,5 %)	64 (7,1 %)	57 (6,3 %)	40 (4,4 %)	24 (2,7 %)	50 (5,5 %)	24 (2,7 %)	12 (1,3 %)	239 (26,4 %)	904
2000-2001	13 (1,4 %)	8 (0,9 %)	112 (12,4 %)	117 (13,0 %)	105 (11,7 %)	75 (8,3 %)	67 (7,4 %)	48 (5,3 %)	35 (3,9 %)	30 (3,3 %)	30 (3,3 %)	13 (1,4 %)	-	248 (27,5 %)	901
2001-2002	12 (1,4 %)	2 (0,2 %)	90 (10,5 %)	101 (11,8 %)	88 (10,3 %)	72 (8,4 %)	52 (6,1 %)	56 (6,5 %)	45 (5,2 %)	40 (4,7 %)	8 (0,9 %)	-	-	292 (34,0 %)	858
2002-2003	17 (2,0 %)	5 (0,6 %)	76 (8,9 %)	101 (11,9 %)	87 (10,2 %)	83 (9,8 %)	59 (6,9 %)	35 (4,1 %)	44 (5,2 %)	16 (1,9 %)	-	-	-	328 (38,5 %)	851
2003-2004	16 (2,0 %)	2 (0,3 %)	99 (12,4 %)	73 (9,1 %)	78 (9,8 %)	61 (7,6 %)	46 (5,8 %)	49 (6,1 %)	17 (2,1 %)	-	-	-	-	359 (44,9 %)	800
2004-2005	11 (1,5 %)	2 (0,3 %)	72 (9,8 %)	90 (12,2 %)	77 (10,5 %)	64 (8,7 %)	49 (6,7 %)	21 (2,9 %)	-	-	-	-	-	350 (47,6 %)	736
2005-2006	13 (1,5 %)	1 (0,1 %)	94 (10,9 %)	96 (11,1 %)	89 (10,3 %)	76 (8,8 %)	24 (2,8 %)	-	-	-	-	-	-	469 (54,4 %)	862
2006-2007	14 (1,7 %)	0	88 (10,8 %)	59 (7,3 %)	74 (9,1 %)	33 (4,1 %)	-	-	-	-	-	-	-	544 (67,0 %)	812
2007-2008	7 (0,8 %)	0	88 (10,1 %)	81 (9,3 %)	30 (3,4 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	665 (76,3 %)	871
2008-2009	6 (0,7 %)	1 (0,1 %)	88 (10,8 %)	39 (4,8 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	684 (83,6 %)	818

Tableau 2.D - Nombre et pourcentage de personnes décédées selon l'année d'ouverture du dossier et selon le délai entre l'ouverture du dossier et le décès - Régimes de protection publics

Année d'ouverture	Dossier fermé	Décès avant l'ouverture	Délai entre l'ouverture du dossier et le décès											Pas décédé	Total
			Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 à 7 ans	7 à 8 ans	8 à 9 ans	9 à 10 ans	Plus de 10 ans		
1999-2000	153 (13,7 %)	2 (0,2 %)	166 (14,8 %)	80 (7,1 %)	77 (6,9 %)	73 (6,5 %)	55 (4,9 %)	51 (4,6 %)	31 (2,8 %)	38 (3,4 %)	24 (2,1 %)	29 (2,6 %)	15 (1,3 %)	325 (29,0 %)	1 119
2000-2001	207 (18,8 %)	5 (0,5 %)	143 (13,0 %)	73 (6,6 %)	69 (6,3 %)	66 (6,0 %)	53 (4,8 %)	35 (3,2 %)	32 (2,9 %)	36 (3,3 %)	40 (3,6 %)	10 (0,9 %)	-	332 (30,2 %)	1 101
2001-2002	176 (15,7 %)	2 (0,2 %)	159 (14,2 %)	79 (7,0 %)	79 (7,0 %)	59 (5,3 %)	60 (5,3 %)	48 (4,3 %)	48 (4,3 %)	28 (2,5 %)	9 (0,8 %)	-	-	376 (33,5 %)	1 123
2002-2003	162 (14,1 %)	7 (0,6 %)	172 (15,0 %)	86 (7,5 %)	79 (6,9 %)	52 (4,5 %)	54 (4,7 %)	43 (3,8 %)	38 (3,3 %)	18 (1,6 %)	-	-	-	434 (37,9 %)	1 145
2003-2004	143 (13,3 %)	2 (0,2 %)	164 (15,2 %)	89 (8,3 %)	67 (6,2 %)	65 (6,0 %)	50 (4,6 %)	46 (4,3 %)	34 (3,2 %)	-	-	-	-	418 (38,8 %)	1 078
2004-2005	147 (13,7 %)	1 (0,1 %)	147 (13,7 %)	86 (8,0 %)	62 (5,8 %)	55 (5,1 %)	64 (6,0 %)	23 (2,1 %)	-	-	-	-	-	488 (45,5 %)	1 073
2005-2006	156 (13,7 %)	3 (0,3 %)	151 (13,2 %)	89 (7,8 %)	74 (6,5 %)	71 (6,2 %)	26 (2,3 %)	-	-	-	-	-	-	571 (50,0 %)	1 141
2006-2007	146 (12,1 %)	6 (0,5 %)	166 (13,8 %)	104 (8,6 %)	97 (8,1 %)	41 (3,4 %)	-	-	-	-	-	-	-	644 (53,5 %)	1 204
2007-2008	161 (13,1 %)	5 (0,4 %)	175 (14,3 %)	97 (7,9 %)	49 (4,0 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	740 (60,3 %)	1 227
2008-2009	116 (9,9 %)	1 (0,1 %)	135 (11,5 %)	52 (4,4 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	867 (74,0 %)	1 171

Les données des tableaux 2.E à 2.G portent sur le nombre et le pourcentage de personnes selon l'année d'ouverture du dossier et selon l'âge à l'ouverture du dossier pour les trois types de représentation légale. Celles du tableau 2.E indiquent que, pour les mandats en cas d'inaptitude, plus de 80 % des personnes pour lesquelles un dossier a été ouvert sont âgées de 75 ans et plus, ce qui expliquerait qu'un plus grand pourcentage de ces personnes décèdent plus rapidement que les personnes sous régimes de protection privés ou sous régimes de protection publics. En effet, selon les données du tableau 2.F et du tableau 2.G, le pourcentage des personnes âgées de 75 ans et plus est autour de 40 % pour les régimes de protection publics et autour de 50 % pour les régimes de protection privés. On note aussi que c'est dans le cas des régimes de protection publics que le pourcentage des personnes âgées de 18 à 44 ans est le plus élevé (autour de 20 %), alors que pour les régimes de protection privés, il se situe entre 13 et 18 %. Le pourcentage est inférieur à 1 % pour les mandats en cas d'inaptitude.

Tableau 2.E- Nombre et pourcentage de personnes selon l'année d'ouverture du dossier et selon l'âge à l'ouverture du dossier - Mandats en cas d'incapacité

Année d'ouverture	Âge à l'ouverture du dossier							Total
	Non disponible	18 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	
1999-2000	13 (0,8 %)	5 (0,3 %)	17 (1,0 %)	44 (2,7 %)	242 (14,7 %)	790 (47,8 %)	541 (32,8 %)	1 652
2000-2001	23 (1,2 %)	9 (0,5 %)	24 (1,3 %)	65 (3,4 %)	316 (16,7 %)	882 (46,7 %)	571 (30,2 %)	1 890
2001-2002	2 (0,1 %)	4 (0,2 %)	16 (0,9 %)	57 (3,1 %)	262 (14,3 %)	912 (49,8 %)	580 (31,6 %)	1 833
2002-2003	0	5 (0,3 %)	9 (0,5 %)	46 (2,5 %)	269 (14,5 %)	916 (49,2 %)	616 (33,1 %)	1 861
2003-2004	1 (0,1 %)	3 (0,2 %)	22 (1,2 %)	42 (2,3 %)	276 (14,8 %)	893 (47,9 %)	629 (33,7 %)	1 866
2004-2005	0	5 (0,3 %)	12 (0,6 %)	56 (2,8 %)	278 (13,8 %)	966 (47,8 %)	705 (34,9 %)	2 022
2005-2006	8 (0,4 %)	2 (0,1 %)	12 (0,6 %)	66 (3,0 %)	268 (12,3 %)	1 044 (47,8 %)	785 (35,9 %)	2 185
2006-2007	10 (0,4 %)	4 (0,2 %)	18 (0,8 %)	65 (2,8 %)	296 (12,9 %)	1 060 (46,4 %)	834 (36,5 %)	2 287
2007-2008	5 (0,2 %)	5 (0,2 %)	21 (0,9 %)	68 (2,9 %)	275 (11,5 %)	1 127 (47,3 %)	884 (37,1 %)	2 385
2008-2009	8 (0,3 %)	4 (0,2 %)	23 (0,9 %)	69 (2,7 %)	283 (11,0 %)	1 198 (46,4 %)	997 (38,6 %)	2 582

Tableau 2.F- Nombre et pourcentage de personnes selon l'année d'ouverture du dossier et selon l'âge à l'ouverture du dossier - Régimes de protection privés

Année d'ouverture	Âge à l'ouverture du dossier							Total
	Non disponible	18 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	
1999-2000	15 (1,7 %)	124 (13,7 %)	63 (7,0 %)	85 (9,4 %)	157 (17,4 %)	297 (32,9 %)	163 (18,0 %)	904
2000-2001	10 (1,1 %)	121 (13,4 %)	55 (6,1 %)	85 (9,4 %)	165 (18,3 %)	307 (34,1 %)	158 (17,5 %)	901
2001-2002	4 (0,5 %)	130 (15,2 %)	74 (8,6 %)	80 (9,3 %)	142 (16,6 %)	262 (30,5 %)	166 (19,4 %)	858
2002-2003	1 (0,1 %)	155 (18,2 %)	81 (9,5 %)	81 (9,5 %)	137 (16,1 %)	249 (29,3 %)	147 (17,3 %)	851
2003-2004	3 (0,4 %)	138 (17,3 %)	62 (7,8 %)	67 (8,4 %)	117 (14,6 %)	250 (31,3 %)	163 (20,4 %)	800
2004-2005	1 (0,1 %)	116 (15,8 %)	59 (8,0 %)	64 (8,7 %)	110 (15,0 %)	262 (35,6 %)	124 (16,9 %)	736
2005-2006	1 (0,1 %)	127 (14,7 %)	73 (8,5 %)	61 (7,1 %)	130 (15,1 %)	292 (33,9 %)	178 (20,7 %)	862
2006-2007	6 (0,7 %)	130 (16,0 %)	67 (8,3 %)	91 (11,2 %)	106 (13,1 %)	256 (31,5 %)	156 (19,2 %)	812
2007-2008	0	150 (17,2 %)	67 (7,7 %)	103 (11,8 %)	120 (13,8 %)	261 (30,0 %)	170 (19,5 %)	871
2008-2009	1 (0,1 %)	131 (16,0 %)	67 (8,2 %)	65 (8,0 %)	128 (15,7 %)	262 (32,0 %)	164 (20,1 %)	818

Tableau 2.G - Nombre et pourcentage de personnes selon l'année d'ouverture du dossier et selon l'âge à l'ouverture du dossier - Régimes de protection publics

Année d'ouverture	Âge à l'ouverture du dossier							Total
	Non disponible	18 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 à 74 ans	75 à 84 ans	85 ans et plus	
1999-2000	2 (0,2 %)	244 (21,8 %)	107 (10,0 %)	127 (11,4 %)	196 (17,5 %)	275 (24,6 %)	168 (15,0 %)	1 119
2000-2001	0	250 (22,7 %)	129 (11,7 %)	133 (12,1 %)	189 (17,2 %)	240 (21,8 %)	160 (14,5 %)	1 101
2001-2002	0	219 (19,5 %)	120 (10,7 %)	133 (11,8 %)	236 (21,0 %)	281 (25,0 %)	134 (11,9 %)	1 123
2002-2003	0	236 (20,6 %)	132 (11,5 %)	160 (14,0 %)	199 (17,4 %)	269 (23,5 %)	149 (13,0 %)	1 145
2003-2004	1 (0,1 %)	187 (17,4 %)	131 (12,2 %)	135 (12,5 %)	218 (20,2 %)	268 (24,9 %)	138 (12,8 %)	1 078
2004-2005	0	195 (18,2 %)	129 (12,0 %)	159 (14,8 %)	197 (18,4 %)	270 (25,2 %)	123 (11,5 %)	1 073
2005-2006	0	216 (18,9 %)	131 (11,5 %)	126 (11,0 %)	210 (18,4 %)	279 (24,5 %)	179 (15,7 %)	1 141
2006-2007	0	208 (17,3 %)	135 (11,2 %)	141 (11,7 %)	214 (17,8 %)	326 (27,1 %)	180 (15,0 %)	1 204
2007-2008	1 (0,1 %)	238 (19,4 %)	122 (9,94 %)	164 (13,4 %)	203 (16,5 %)	318 (25,9 %)	181 (14,8 %)	1 227
2008-2009	0	217 (18,5 %)	137 (11,7 %)	153 (13,1 %)	194 (16,6 %)	288 (24,6 %)	182 (15,5 %)	1 171